



ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉCOLE

DE LA Année scolaire
2021 - 2022

RÉPUBLIQUE





SOMMAIRE

L'académie en chiffre.....4

1. LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

1.1 - Consolider les principes républicains à l'école.....	6
1.2 - Protéger chacun	8
1.3 - Apporter une culture humaniste à chaque élève.....	10
1.4 - Sensibiliser au monde qui nous entoure : l'éducation au développement durable.....	13
1.5 - Favoriser l'engagement dès l'École	16
1.6 - Se préparer à la vie civique avec le SNU.....	18

2. LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE

2.1 - Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux	21
2.2 - Donner une priorité à la lecture	23
2.3 - Relever le niveau en mathématiques de la maternelle à la terminale.....	26
2.4 - Personnaliser les parcours : la réforme des baccalauréats.....	28
2.5 - Ouvrir le champ des possibles : la refonte de l'orientation.....	31
2.6 - Développer les compétences numériques tout au long de la scolarité.....	33
2.7 - Élargir ses horizons : une nouvelle dynamique pour les langues vivantes.....	35

3. L'ÉGALITÉ DES CHANCES

3.1 - Offrir un service public de l'École inclusive aux élèves en situation de handicap. Un chemin considerable parcouru depuis 2017	38
3.2 - Ne laisser aucun jeune sans solution.....	42
3.3 - Donner les mêmes chances à tous	45
3.4 - Viser les sommets grâce aux internats d'excellence	48
3.5 - Favoriser le développement de la mixité sociale	50
3.6 - Préserver la santé des élèves	51

4. L'ÉPANOUISSEMENT DANS TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

4.1 - Accompagner les centres de loisirs : le plan mercredi pour les plus jeunes	53
4.2 - Continuer d'apprendre pendant les vacances : les « vacances apprenantes ».....	55
4.3 - S'épanouir par le sport	58

5. 22 600 HOMMES ET FEMMES ENGAGÉS

5.1 - S'appuyer sur les acquis de la crise sanitaire.....	63
5.2 - Transformer en profondeur la gestion des ressources humaines	66
5.3 - Mieux reconnaître et accompagner le travail des professeurs et des personnels.....	69
5.4 - Renforcer l'esprit d'équipe.....	71
5.5 - Conforter le service public de l'éducation	73
5.6 - Rapprocher l'institution de ses personnels.....	75
5.7 - Poursuivre la réforme de la formation initiale et continue	77
5.8 - Structurer un grand ministère Éducation, Jeunesse et Sport.....	79
5.9 - Guider l'action du ministère.....	81

Annexes (pévisions d'effectifs, ouvertures de nouvelles formations)..... 83

L'académie de Clermont-Ferrand en quelques chiffres



LES ÉLÈVES

221 193 (Prévisions rentrée 2021)

1^{er} degré | 2^d degré
113 158 élèves | **108 035** élèves

- **1 190** élèves par rapport à la rentrée 2020

- 1 338 élèves dans le 1^{er} degré
+ 148 élèves dans le 2^d degré



LES PERSONNELS

22 620 (15/01/2020)

dont **17 076** enseignants
(secteurs public
et privé sous contrat)

1^{er} degré | 2^d degré
7 357 enseignants | **9 719** enseignants



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

(2020-2021)

1 543 Écoles et établissements
du 2^d degré
public et privé
sous contrat soit :

1 272 écoles
188 collèges
83 lycées et établissements régionaux
d'enseignement adapté (Erea)



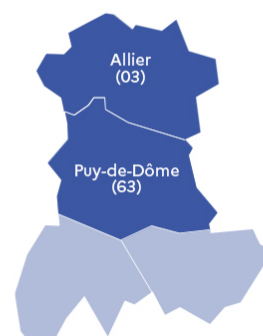
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (2020)

70 écoles dont 35 en REP et 35 en REP+

8 218 écoliers dont 3709 en REP et 4509 en REP+

11 collèges dont 6 en REP et 5 en REP+

4 850 collégiens dont 2 911 en REP et 1 939 en REP+



LES DIPLÔMES

(Session de juin 2021,
résultats provisoires)

| **88,6 %** taux de réussite
au **DNB**

| **93,9 %** taux de réussite
au **baccalauréat**



LA DÉPENSE DE L'ÉTAT POUR L'ÉDUCATION

+ de **1,3** milliard
d'euros

1

LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE





1.1 - CONSOLIDER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS À L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **Un Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République** pour définir une doctrine claire et commune en matière de respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines.
- **Des équipes académiques Valeurs de la République** pour intervenir rapidement en cas d'incident et former les équipes pédagogiques et éducatives.
- **Un formulaire en ligne à disposition de tous les personnels** de l'éducation nationale pour recueillir les atteintes à la laïcité d'une part et les actes racistes et antisémites d'autre part.
- **Une remontée systématique** de toutes les atteintes via l'application *Faits établissement* et des outils pour y répondre (notamment le vademecum *La Laïcité à l'École*).

— DE NOUVELLES RESSOURCES POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE À L'ÉCOLE

Le Grenelle de l'éducation a fait émerger des thématiques de travail pour construire l'école du 21^e siècle avec l'ensemble des partenaires. Les valeurs de la République sont au centre des préoccupations de cette école et sont le ciment pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative sur la nécessité de construire des adultes respectueux des autres.

Le savoir être s'apprend et s'invite dans les différents compartiments de l'école pour donner du sens aux apprentissages disciplinaires. **La liberté, l'égalité et la solidarité doivent dépasser la notion de concept** pour s'illustrer dans le quotidien des actions. Nos établissements sont porteurs de ces valeurs et principes et trouvent par exemple avec **les référents « égalité filles garçons » et les éco-délégués** des relais efficaces pour bâtir des projets concrets afin de modifier les regards de nos élèves sur leur société.

Le coffret Guide républicain

À la rentrée 2021, toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées recevront un coffret réunissant trois ouvrages :

- le vademecum *La Laïcité à l'École*, dans une version actualisée et augmentée ;
- *L'Idée républicaine*, un recueil d'études, de textes et de principes juridiques fondamentaux établi par le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République ;

• **La République à l'École**, somme pédagogique identifiant dans chaque champ disciplinaire enseigné depuis l'école jusqu'au lycée la manière dont les valeurs de la République peuvent y être transmises. Cet ensemble de documents de référence doit permettre aux équipes pédagogiques et éducatives de s'approprier, d'enseigner, de défendre et de faire vivre, à l'échelle de l'école ou de l'établissement, les valeurs qui fondent notre pacte républicain.

Un nouveau guide de référence pour l'école élémentaire

Ce coffret sera complété d'un guide **Respecter autrui à l'école élémentaire**, à destination des professeurs des écoles et des formateurs. Il les accompagnera dans cet enseignement fondamental qui concourt à faire des élèves de futurs citoyens conscients de leurs droits et de leurs obligations vis-à-vis de leurs pairs, des adultes qui les entourent et, plus largement, de la société dans laquelle ils vivent.

Cette année, **700 contrats de services civiques ont été offerts au sein de l'académie** pour accompagner les équipes dans leurs différentes missions. Cet accompagnement s'appuie également par une **extrême vigilance des signalements** effectués sur l'application « faits établissements » par les chefs d'établissement. Les équipes académiques et départementales se saisissent immédiatement des situations pour apporter l'accompagnement nécessaire aux équipes de terrain. Cet appui aux valeurs de la république passe du **soutien juridique**, aux **déplacements sur le terrain des ressources EVS** pour sécuriser les différentes atteintes.

— UN PLAN DE FORMATION AMBITIEUX POUR LES PERSONNELS

L'académie a lancé le 5 juin 2021 un **programme de formation pour l'ensemble de l'académie**, en présence du recteur. L'introduction de ce séminaire a été confié à Iannis Roder et Alain Seksig, respectivement secrétaire général adjoint et secrétaire général du conseil des sages.

Notre volonté : intervenir auprès de chaque équipe éducative. Pour cela, nous avons lancé dès début juin un **appel à candidature pour construire une équipe de 14 formateurs**.

Cette équipe poursuivra sa formation en septembre et sera opérationnelle dès le mois d'octobre pour **intervenir au sein des équipes éducatives des établissements des 4 départements**.

Le principe de laïcité est une des composantes du carré régalien et sera **une des priorités de la politique éducative de l'académie** afin de soutenir notre engagement dans la protection de nos élèves de tout prosélytisme et de toute emprise religieuse ou idéologique.

Du côté des établissements



Laïcité partagée au lycée Pierre Joël Bonté de Riom : exposition de travaux d'élèves, drapeau du lycée, mur d'expression... 10 classes engagées.



A l'école Pierre-Brossolette de Riom, les écoliers tentent de définir la laïcité en quelques mots : « gentillesse, respect, neutralité, tolérance... ».

L'arbre de la laïcité est planté dans le CDI du collège Emile Mâle de Commentry.



Rosier de la laïcité et hommage à Samuel Paty au collège Louis Pergaud de Dompierre sur Besbre.



Échange sur la laïcité entre une classe de seconde bac pro Métiers de la relation client du lycée Amédée Gasquet de Clermont-Ferrand et un juriste du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.



1.2 - PROTÉGER CHACUN

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Pour lutter contre le harcèlement :

- des référents harcèlement au rectorat et dans les DSDEN ;
- le droit à une scolarité sans harcèlement consacré dans la loi Pour une École de la confiance ;
- des ambassadeurs collégiens et lycéens contre le harcèlement ;
- un programme de prévention du harcèlement : pHARe.

Pour prévenir le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTphobies :

- une équipe nationale de réaction, pilotée par le ministère et la Dilcrah ;
- un vademecum Agir contre le racisme et l'antisémitisme et un site de ressources ;
- un formulaire électronique de saisine pour les personnels qui seraient victimes d'actes à caractère raciste ou antisémite ;
- un cahier des charges sur la formation à l'égalité filles-garçons.

— LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : LGBT+PHOBIE, VIOLENCES SEXISTES...

L'école de la confiance doit permettre à chacun de nos élèves de construire son parcours de formation en fonction de ses sensibilités. Nos jeunes arrivent avec leurs différences et leurs histoires de vie et **chacun doit se sentir accueilli pour ce qu'il est** et non pas de ce qu'il devrait être pour répondre à des représentations ou des stéréotypes d'une autre génération. Le vivre ensemble prend ici toute sa place et devient un enjeu de formation pour savoir **se respecter les uns les autres** en appréciant les différences sans jugement de valeur.

L'adolescence est une période charnière et la question du genre et de l'orientation sexuelle deviennent un sujet sensible. **Les préjugés télescopent souvent des jeunes fragiles** et un accompagnement des familles et des équipes devient dès lors essentiel pour favoriser cette acceptation des différences. Les équipes éducatives de nos établissements sont très impliquées dans ce respect des personnalités de nos élèves et les équipes vie scolaire de l'académie apportent lorsqu'elles sont saisies un accompagnement. Les situations rencontrées touchent aussi bien les collèges et les lycées sur l'ensemble du territoire.

Les **violences sexistes identifiées par l'application « faits établissement »**, n'indiquent pas heureusement un phénomène massif sur notre académie. Quelques cas isolés de violences verbales sont recensés ce qui permet un **traitement rapide et adapté au niveau local** avec l'appui des différents services du rectorat et des directions académiques.

— SÉCURITÉ, CARRÉ RÉGALIEN

Le respect de l'autre est une valeur fondamentale de l'École, il participe pleinement à la construction du vivre-ensemble, à l'École et dans la société. Son affirmation est quotidienne dans l'activité scolaire, premièrement au sein de la classe, mais aussi dans tous les espaces de vie à l'école, au collège et au lycée. Elle mobilise tous les personnels car **agir en matière de sécurité et de respect des valeurs de la République** affirme la volonté commune de lutter contre toutes les formes de violences scolaires, de séparatisme ou de harcèlement.

L'engagement n°4 du Grenelle de l'éducation porte création d'un *carré régalien* dans chaque rectorat à la rentrée 2021 selon quatre angles :

- les valeurs de la République ;
- la radicalisation ;
- les violences en milieu scolaire ;
- le harcèlement.

Les cadres rectoraux de la spécialité « établissements et vie scolaire », IA-IPR et conseiller technique, sont chargés par le recteur de piloter, chacun, un domaine.

Suivre, analyser accompagner, informer et former sont les mots d'ordre qui permettront de :

- faire connaître les dispositifs de protection à chaque membre de la communauté éducative ;
- les accompagner, individuellement et collectivement, en cas de difficulté (exemples : engagement de la protection fonctionnelle, dépôts de plainte lors d'une agression d'un personnel) ;
- veiller à ce qu'une réponse rapide et adaptée soit apportée à toute amorce de conflit grâce à un suivi plus fin des faits se déroulant dans et aux abords des établissements scolaires du 1^{er} et du 2^d degré ;
- consolider la formation des acteurs de terrain ;
- développer des programmes d'éducation auprès des élèves et de sensibilisation auprès des familles.

De manière pratique, l'académie de Clermont-Ferrand (rectorat et directions académiques) dispose de **plusieurs équipes opérationnelles** et formées :

- au partage des valeurs de la République ;
- à la sécurité et à la prévention et au suivi des violences en milieu scolaire ;
- à la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement ;
- au contrôle des établissements hors contrat, ainsi que des élèves instruits dans la famille ;
- au repérage des signaux de radicalisation.

Ces équipes sont à la disposition de tous les acteurs de terrain. **Leur mobilisation est confortée dès la rentrée** par :

- le renforcement de l'équipe « valeurs de la République » pour une plus grande proximité, et donc réactivité ;
- l'élargissement des missions de l'équipe mobile de sécurité vers la prise en charge des élèves hautement perturbateurs ;
- le déploiement programme Phare 1 contre le harcèlement.

— LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Le programme national pHARe (« Prévenir le harcèlement et agir avec respect ») impliquera **1/3 des écoles et collèges de l'académie en 2021-2022**, avant d'être généralisé à la rentrée 2022. Après formation, les équipes s'engagent pour 2 ans à :

- éduquer tous les élèves, du CP à la 3^e, à raison de 10 heures d'apprentissage annuelles ;
- intervenir efficacement selon une méthode de « préoccupation partagée » en associant les parents, les partenaires et les élèves-ambassadeurs collégiens ;
- suivre l'impact de ces actions sur le climat scolaire.



1.3 - APPORTER UNE CULTURE HUMANISTE À CHAQUE ÉLÈVE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le plan À l'École des arts et de la culture lancé en 2018 conjointement avec le ministère de la Culture vise à généraliser l'éducation artistique et culturelle à tous les élèves, à travers **5 grandes priorités** : la lecture, le chant choral, l'éloquence, l'éducation au regard et l'éducation aux médias et à l'information.
- Il s'accompagne d'une stratégie de formation des professeurs et de la création de guides et d'outils pour les aider à construire des projets d'éducation artistique et culturelle.

— ATTEINDRE LE « 100 % ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE » EN 2021-2022

L'éducation artistique et culturelle et sa généralisation constituent une *priorité* nationale contribuant à apporter une culture humaniste à chaque élève. L'objectif est de toucher 100% des jeunes afin de permettre à tous les élèves de bénéficier d'un parcours artistique et culturel de grande qualité.

- Pour concourir à cette priorité, une nouvelle étape sera franchie lors de l'année scolaire 2021/2022 avec la **mise en place d'un « Pass culture scolaire »**, en plus du « Pass culture » offert aux jeunes de plus de 18 ans déjà opérationnel.

Véritable effort financier de l'éducation nationale au bénéfice des élèves, ce « Pass culture scolaire » entrera en application en janvier 2022 et concernera les élèves de la 4^e à la Terminale et les élèves de CAP de l'enseignement public et privé sous contrat.

Il comportera une part dite « collective » (de 20 à 30 euros par élève selon les niveaux) qui permettra aux professeurs de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour leurs classes, et une part individuelle (de 20 à 30 euros par élève selon les niveaux) à disposition des élèves.

- Les **contrats de territoire d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)** participent aussi directement au développement de l'éducation artistique en mobilisant l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels dans la mise en œuvre de programme d'actions de sensibilisation aux arts et à la culture. 28 territoires de l'académie sont signataires ou en cours d'écriture d'un CTEAC, mobilisant ainsi le conseil régional, les 4 conseils départementaux et les établissements publics de coopération intercommunale.
- Les propositions offertes aux enseignants et aux élèves figurent toutes sur l'**application « Adage » dédiée à l'éducation artistique et culturelle**. Cette application facilite les relations entre offre culturelle et projets des enseignants. Elle se développe encore grâce à ces dispositifs convergents.

— ESPRIT CRITIQUE, COMPRÉHENSION, ANALYSE DES MÉDIAS ET ÉDUCATION CITOYENNE À L'HEURE DU TOUT NUMÉRIQUE ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est une éducation qui contribue à la formation du citoyen en permettant aux élèves de connaître les médias, d'appréhender avec esprit critique les discours médiatiques et de produire des informations.

Dans un contexte sociétal où l'information est au cœur de toutes les questions éducatives, l'EMI représente un enjeu majeur en matière **promotion des valeurs de la République et du débat démocratique**. Les attaques portées à la liberté d'expression ou les risques que font courir aux démocraties modernes les formes variées de désinformation sont là pour nous le rappeler.

Cette éducation citoyenne est à la fois une éducation portée par plusieurs champs disciplinaires et une éducation transversale : les compétences et les attitudes sollicitées doivent être travaillées dans tous les domaines du savoir enseignés. Pilier du parcours citoyen des élèves, elle concourt au **renforcement du principe de la laïcité par l'apprentissage du respect de tous et de la dignité de chacun**, par le refus des discriminations et de la haine.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, l'EMI est portée par :

- le pôle de compétences éducation aux médias et à l'Information, composé d'**enseignants d'une dizaine de champs disciplinaires et de plusieurs niveaux**, issu de la délégation régionale au numérique éducatif (Drane) et coordonné par le référent académique du Clemi et un inspecteur pédagogique régional ;
- la délégation académique aux arts et à la culture (Daac) ;
- le réseau Canopé.

En proposant des actions dans le cadre du **plan académique de formation**, le pôle de compétences EMI, le Clemi et leurs partenaires accompagnent les personnels vers une professionnalité consciente des enjeux de la société de l'information. Ils s'appuient sur les ressources réalisées par le pôle de compétences EMI, sur la **valorisation des actions entreprises dans les établissements** (notamment via les concours organisés par le Clemi). Les actions de ce groupe contribuent au développement de l'esprit critique des élèves, de leur engagement et d'un esprit de solidarité.

Il s'agit également de bénéficier du soutien et de la volonté de synergie de **partenaires dont l'expertise est reconnue et qui apportent ressources et accompagnements concrets** aux projets éducatifs et aux classes : *La Montagne* et le groupe de presse Centre France, la Fondation Varenne, L'Onde porteuse, le journal *Albert*, la Jetée, Radio France, le CSA, Jets d'Encre, Sur les pas d'Albert Londres, Traces de Vie...

Focale sur Péron tv, le média web tv des collégiens de Cerilly (allier), primé au niveau national

Le Petit Péron est la remarquable Web TV des élèves du collège François Péron. Elle a produit **depuis deux à trois années** un nombre impressionnant de reportages, interviews, comptes rendus et éditoriaux, proposés par et pour les élèves sous l'égide d'une **équipe enseignante impliquée**, particulièrement autour de l'enseignant documentaliste, M. Meunier. La qualité est incontestablement au rendez-vous, en lien avec des contenus et des compétences travaillées au bénéfice des élèves.



Lauréat académique du concours Médiatik pour la 2^e année, mais également **primé au niveau national** :

- lauréat national du **8^e concours de la presse jeune** (catégorie web TV) ;
- coup de cœur national du jury du concours **Médiatiks** ;
- lauréat national du concours **Arte Clemi** reportages !

<https://lepetitperon.fr/>

— CONFORTER L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

- **Rentrée 2017** : renforcement possible des horaires en collège.
- **2019-2020** : nouvel enseignement de spécialité dans le cadre de la réforme du lycée.
- **2020-2021, dans l'académie de Clermont-Ferrand** :
 - **en collège**, près de **10.000 élèves sur 60.000** suivent un enseignement de langues et cultures de l'Antiquité : soit latin, soit grec, soit les deux à la fois. L'option latin est très largement disponible sur le territoire académique, que ce soit dans des collèges urbains ou ruraux ;
 - **en lycée**, la proportion est plus faible en raison de la diversité des choix possibles, mais **plus de 1200 élèves** (sur environ 23.000) ont choisi un enseignement de LCA, dont 37 au titre de l'enseignement de spécialité.
- **Rentrée 2021** : enseignement facultatif de français et culture antique en classe de 6^e.

La dynamique de renforcement des enseignements de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) initiée depuis 2017 se poursuit. Après les dispositions applicables dès la rentrée 2017 visant à rendre possible un renforcement des horaires en collège, puis l'instauration d'un nouvel enseignement de spécialité dans le cadre de la réforme du lycée, est initié à partir de la rentrée 2021 un enseignement facultatif de français et culture antique dont le programme a été publié au Bulletin officiel numéro 27 du 8 juillet 2021.

Cet enseignement ne constitue pas une initiation précoce aux langues anciennes. Il s'inscrit dans une totale cohérence avec l'enseignement du français au cycle 3. Il vise à donner aux élèves les moyens d'envisager de manière plus réfléchie la formation et la structure du français tout en les aidant à **prendre conscience du rôle essentiel qu'a joué le latin dans la constitution du français, mais aussi d'autres langues vivantes**. Les objets d'étude définis par le programme sont particulièrement révélateurs de la diversité des liens qui peuvent être établis entre les langues et cultures de l'Antiquité d'une part, et d'autre part des problématiques humaines ou des productions culturelles de toutes époques, y compris contemporaines, issues des zones géographiques les plus diverses. La même approche se retrouve à tous les niveaux de l'enseignement, jusqu'au programme limitatif de la spécialité de terminale qui propose par exemple une confrontation entre la *Vie d'Alcibiade* de Plutarque et *Gatsby le Magnifique* de Francis Scott Fitzgerald en grec, ou *Les Métamorphoses* d'Apulée et *La maison aux esprits* d'Isabel Allende en latin.

C'est pour accompagner cette dynamique qu'a été mis en place le [site internet Odysseum, « La maison des humanités numériques »](#), destiné aux professeurs, aux étudiants, aux collégiens et aux lycéens, auxquels il propose des ressources adaptées à leurs besoins, aussi variées qu'attrayantes.

Odysseum a aussi été pensé pour **être accessible à tout public** désireux de trouver dans les mondes antiques des clefs de compréhension du monde contemporain.





1.4 - SENSIBILISER AU MONDE QUI NOUS ENTOURE : L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Des éco-délégués dans toutes les classes de collège et lycée : de plus en plus, la place est laissée à l'initiative des élèves porteurs de projets.
- + 352 écoles / établissements labellisés E3D. (plus d'un établissement sur 2, et près d'1/3 des écoles sont aujourd'hui labellisés).
- Une « éducation transversale et systémique » (rapport de la mission parlementaire de Brune Poirson, remis au Premier Ministre en juin 2021).

— DES OBJECTIFS ANCRÉS DANS L'ACTUALITÉ MONDIALE

L'EDD conduit à appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte, du local au global, les interactions environnementales, sociales, économiques et culturelles. Ainsi, de nombreux thèmes constituent des enjeux phares pour l'humanité : la question climatique, la biodiversité, les transitions énergétique et écologique, l'alimentation, les mobilités, la cohésion sociale, la solidarité à toutes les échelles, le développement humain. Cette éducation transversale s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives faisant appel à la motivation, l'autonomie, l'esprit d'initiative. Elle permet l'acquisition de connaissances, de compétences, de savoir-être et de valeurs indispensables à la mise en œuvre d'un avenir durable. L'EDD participe de l'éducation à la citoyenneté, apprenant à réfléchir avec lucidité à l'avenir commun du monde. Cette politique éducative est désormais un enjeu majeur de l'École de la République.

Une mise en œuvre collective, étayée par les programmes d'enseignement

L'École, lieu de vie, de socialisation et d'apprentissage, est également un lieu d'expérimentation où les élèves peuvent, par une approche concrète, utiliser leurs connaissances au service de projets. Ces projets, initiés et conduits par les équipes éducatives, s'appuient sur des programmes disciplinaires dans lesquels le développement durable tient une place croissante. Ainsi, les programmes de collège ont-ils acté le renforcement de la place du développement durable.

— LA DÉMARCHE E3D

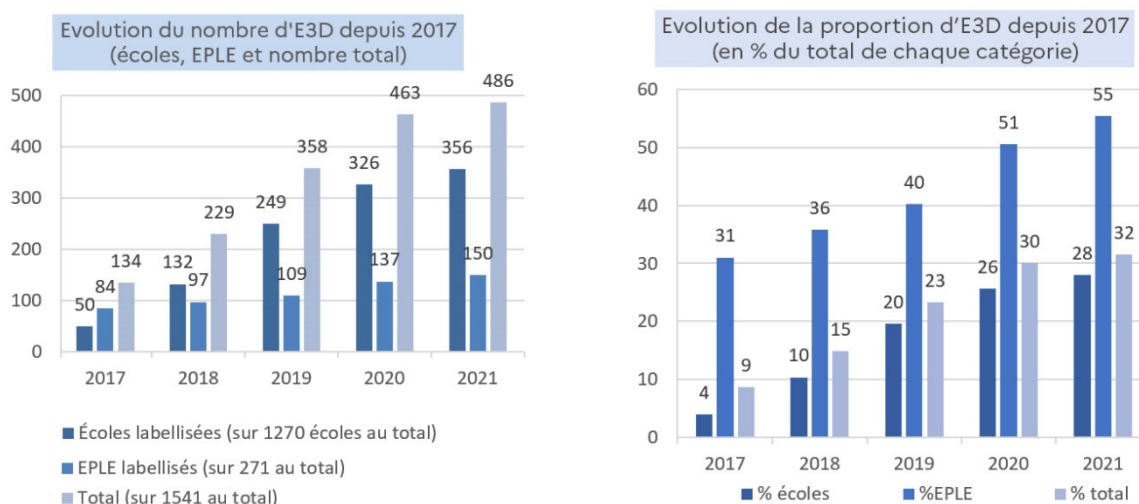
Un mode de fonctionnement global, en lien avec des projets éducatifs

Chaque école et chaque établissement est invité à devenir un E3D (*École/Établissement en démarche de développement durable*), c'est-à-dire à s'engager dans un projet de développement durable fondé sur la continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat. La démarche E3D engage l'ensemble de la communauté scolaire dans une vision systémique de son fonctionnement, ancré dans sa structure, son environnement, son territoire. Elle peut également rayonner au-delà par des projets de grande envergure ayant trait à la solidarité et aux échanges internationaux. Fédératrice par son intégration dans le projet d'école ou d'établissement, elle invite à tisser des réseaux transversaux entre les enseignements et les nombreuses initiatives comme les actions éducatives et culturelles conduites sur le temps scolaire, ou en dehors. Elle a donc toute sa place dans les « projets éducatifs territoriaux » qui intègrent les activités périscolaires.

Les partenaires de l'école (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'état, parcs naturels, associations...) participent et soutiennent la mobilisation des équipes et le développement des projets.

Une incitation forte : le label E3D

Dans l'académie, la labellisation des « E3D » repose sur l'information, l'accompagnement et la valorisation des communautés éducatives qui souhaitent s'engager dans cette démarche vertueuse et porteuse de sens. L'obtention du label peut se faire de manière progressive, en fonction du degré d'engagement de la structure éducative. A chaque rentrée scolaire, un appel à candidature est diffusé à toutes les écoles et établissements. Les candidats à la labellisation sont ensuite accompagnés par un formateur EDD référent, jusqu'à la tenue du jury après les vacances d'hiver. Des formations et des ressources, visant à aider les équipes à développer leur projet, sont proposées en amont. En fin d'année scolaire, si la situation sanitaire le permet, la journée académique des E3D rassemble tous les lauréats labellisés pour un moment fort d'échange et de valorisation.



Cf. sur le site académique :

- les chiffres par département : http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Actions_Educative/Education_au_developpement_durable/labellisation_E3D/bilan_chiffre_2021.pdf ;
- la cartographie des établissements labellisés en 2021 : <https://stat.ac-clermont.fr/cartotheque/E3D/>

— AMBASSADEURS ET RÉFÉRENTS

Au sein de la structure scolaire, la gouvernance de l'E3D est prise en charge par un **groupe de pilotage où sont représentés tous les usagers et acteurs** ; outre les prises de décision et la mise en cohérence de l'ensemble des projets, son rôle est d'impulser les actions et de répartir les responsabilités.

L'élection des **éco-délégués** est désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, et encouragée en CM1 et en CM2. Véritables ambassadeurs de l'EDD, ils doivent agir en relation avec **les élus au conseil de vie collégienne ou lycéenne**, ainsi que tous les partenaires internes et externes à l'établissement, notamment avec les conseils municipaux, départementaux et régionaux des jeunes. Les démarches collectives qu'ils initient figurent au projet d'établissement.

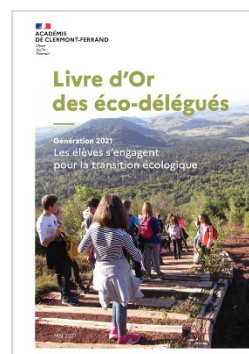
Par ailleurs, notre académie soutient, depuis deux ans, la mise en place d'un **référent EDD dans chaque établissement E3D**. Personnel ressource engagé, l'action du référent EDD est définie par une lettre de mission établie en accord avec le chef d'établissement.

— LES TEMPS FORTS DES ÉCO-DÉLÉGUÉS

L'année 2020-2021 a vu le déploiement très important, au sein de tous les établissements et d'un bon nombre d'écoles, des éco-délégués, porteurs de l'imagination et de l'action des élèves pour les objectifs de développement durable dont ils se sont emparés. En lien avec la mission académique EDD, plusieurs projets d'envergure ont vu le jour constituant les temps forts académiques des éco-délégués.

Le livre d'or des éco-délégués

Elus par leurs camarades en septembre dernier, les éco-délégués ont réfléchi, imaginé, construit et donné vie à un projet personnalisé qui leur tenait à cœur. En quelques lignes, ils nous racontent qui ils sont et comment ils en sont arrivés, en cette année scolaire pourtant si particulière, à se présenter pour promouvoir le développement durable dans leur collège ou leur lycée. Le livre d'or des éco-délégués est un recueil de témoignages écrit par une multitude de petites mains au service de grands projets, de belles idées et d'un enthousiasme communicatif. Il donne la parole et rend hommage aux jeunes citoyens qui veulent changer le monde, soutenus par des équipes éducatives dynamiques et engagées. Les partenaires de l'école y ont toute leur place, en contribuant à la portée et au soutien de leurs actions.



Le premier webinaire des éco-délégués

Le 2 février 2021, les éco-délégués d'une quarantaine d'établissements de l'académie ont répondu à l'invitation de Brune Poirson, parlementaire, vice-présidente de l'assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et de Catherine Lenne, maîtresse de conférence à l'Université Clermont-Auvergne, directrice de la Maison pour la Science en Auvergne. Ce **webinaire** a été illustré par des vidéos réalisées par les élèves et les référents EDD, montrant les réalisations concrètes autour de thématiques très différentes telles que la biodiversité, l'énergie, le recyclage ou encore le changement climatique. Les élèves ont échangé en direct avec les deux intervenantes, sur des questions d'ordre scientifique mais également politiques, concernant leurs missions et l'impact qu'elles pouvaient avoir dans le paysage international. Ils ont été confortés dans leur engagement et encouragés dans la diffusion et l'élargissement de leur action.

L'action éco-déléguée de l'année

Cette année scolaire a vu la première édition du **concours académique et national « prix de l'action éco-déléguée de l'année » 2020/2021**, qui récompense les projets les plus originaux et inspirants pour stimuler la créativité et mettre en avant des actions durables d'excellence. Il vise également à développer l'esprit critique et le jugement des élèves, en favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences sur les enjeux du monde contemporain par le biais d'actions concrètes sur les grands thèmes de la transition écologique. La sélection académique a retenu la **vidéo des éco-délégués du collège Condorcet de Puy-Guillaume** et celle du **lycée Camille Claudel de Clermont-Ferrand**.



1.5 – FAVORISER L'ENGAGEMENT DÈS L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un élargissement des possibilités d'engagement : des éco-délégués et des conseils de la vie lycéenne mobilisés en faveur du développement durable, des ambassadeurs Non au harcèlement, des volontaires du SNU.
- Des conseils de la vie collégienne de plus en plus actifs et des rencontres en visio-conférence entre le ministre et des élèves engagés dans ces conseils.
- Une valorisation de l'engagement dans Parcoursup.

— ENGAGEMENT ET DÉMOCRATIE SCOLAIRE

La rentrée scolaire est marquée par un temps fort de l'engagement des élèves grâce à des initiatives ou projets qui pourront se poursuivre tout au long de l'année : **les semaines de l'engagement auront lieu du 13 septembre au 2 octobre**. Ce sera l'occasion pour les collégiens et les lycéens d'être sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes, dans et hors de l'établissement. Ils pourront ainsi prendre connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, découvrir le fonctionnement des différentes instances (délégués de classe, membres du conseil de la vie collégienne ou du conseil de la [vie lycéenne](#), membres du conseil d'administration...) et la vie de l'établissement (éco-délégués, membres de la maison des lycéens, ambassadeurs Non au harcèlement, tuteurs d'autres élèves...).

Plusieurs types d'événements peuvent être organisés pendant ces semaines :

- rencontre avec des associations locales et nationales (liste des associations agréées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : <https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-6797>) ;
- présentation des projets réalisés lors de l'année scolaire précédente par le CVL ;
- invitation des élus lycéens aux conseils de vie collégienne et présentation du CVL aux élèves de troisième ;
- installation du tutorat...

La semaine de la démocratie scolaire suit les semaines de l'engagement et aura lieu du 4 au 9 octobre. Ce sera l'occasion de désigner les élèves participant aux conseils de la vie collégienne et d'organiser les élections des représentants des lycéens au conseil de la vie lycéenne ainsi que celle des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

Pour préparer et animer une **séance du CVC/CVL dédiée aux questions d'égalité et de prévention des violences et des discriminations fondées sur le genre**, deux guides ont été élaborés : « Pour l'égalité, mon CVC s'engage » et « Pour l'égalité, mon CVL s'engage », consultables ici :

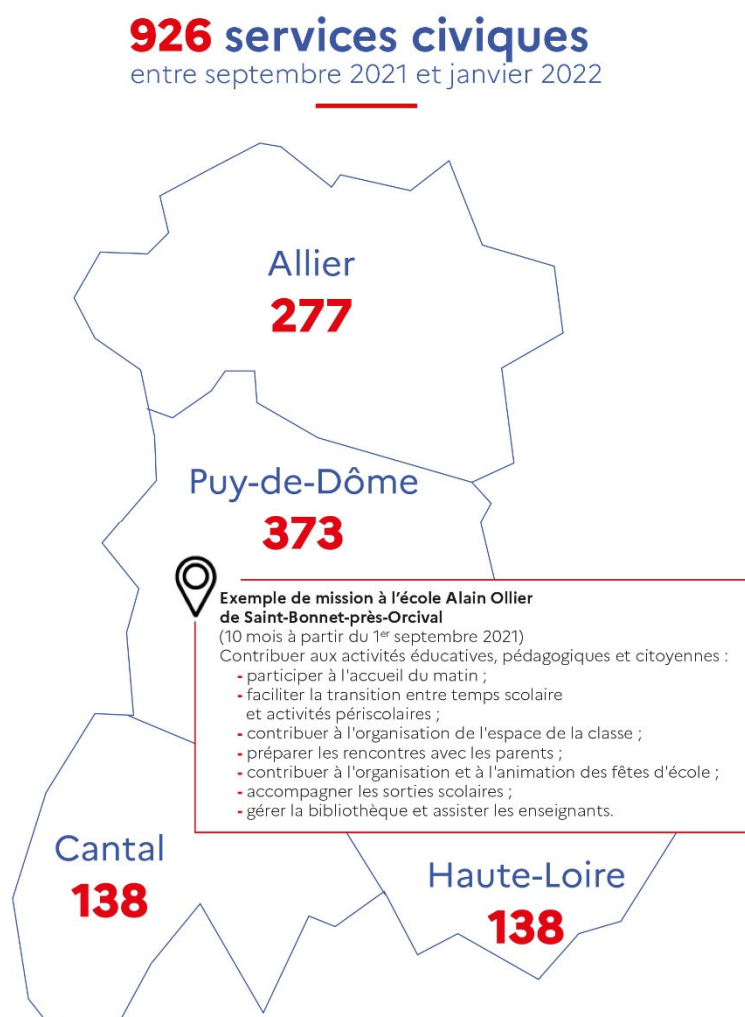
<https://eduscol.education.fr/1641/ressources-nationales-et-europeennes-pour-l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons>

— SERVICE CIVIQUE

Le Service civique est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général**, de la mixité sociale et de la cohésion nationale ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans s'ils sont en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme ou d'expérience préalable. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé à hauteur d'au moins 580 € nets par mois (une majoration d'indemnité d'environ 108 € net par mois peut être accordée sur critères sociaux, par exemple à l'ensemble des volontaires étudiants boursiers depuis février 2021). Pendant son Service civique, le volontaire bénéficie, dans sa mission et pour son projet d'avenir, de l'accompagnement par un tuteur formé et issu de sa structure d'accueil, d'une formation aux premiers secours PSC1, d'une carte du Service civique lui offrant les mêmes avantages que la carte d'étudiant, de la possibilité de cumuler une aide au logement (APL) et l'allocation aux adultes handicapés avec son indemnité mensuelle, ainsi que d'une couverture sociale complète (maladie, maternité, retraite).

Le développement du Service civique concerne de multiples domaines d'action citoyenne, comme par exemple les solidarités intergénérationnelles, l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'engagement pour l'Europe en vue notamment de la prochaine présidence française de l'Union ou encore le sport et son impact social.

Au sein du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les volontaires peuvent contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire, accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté, contribuer aux actions dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, du sport, de l'éducation au développement durable, appuyer le développement d'activités nouvelles pour les élèves internes, etc.





Xavier-Schweibel/MENJIS

1.6 - SE PRÉPARER À LA VIE CIVIQUE AVEC LE SNU

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Engagement fort du Président de la République, le Service national universel (SNU) vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, et favorise le brassage social et territorial.
- Après une année 2019 d'expérimentation dans 13 départements, dont le Puy-de-Dôme pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, et l'annulation des séjours en 2020 en raison de la crise sanitaire, 2021 a été l'année du déploiement plein et entier du SNU dans notre territoire.

Le Service national universel est un projet d'émancipation de la jeunesse (15 à 17 ans), complémentaire de l'instruction obligatoire, qui vise à impliquer les jeunes citoyennes et citoyens dans la vie de la France et à cultiver un sentiment d'unité. Il se déroule en trois temps : un séjour de cohésion de deux semaines dans un centre dédié, avec des jeunes de toute la France - une mission d'intérêt général (MIG) de 12 jours ou 84h sur un an - un engagement facultatif d'au moins 3 mois dans une réserve civique ou militaire, une association, ou à l'international...

Ainsi, **le Cantal a eu le plaisir d'accueillir 94 jeunes volontaires** de Haute-Loire, de l'Allier, du Rhône et du Cantal, pour une durée de douze jours, dans le site magnifique du CI ORTF au cœur de la vallée de la Cère. Un séjour rythmé par le lever des drapeaux au chant de la marseillaise et une série de temps fort comme autant de moments initiatiques et d'éveil à la citoyenneté : *rallye mémoriel, forum de l'engagement, auto-défense, « gestes qui sauvent », sécurité routière, etc.* Chapeautés par un trinôme directeur mixte (éducation populaire éducation nationale et gendarmerie), 8 cadres et une dizaine de tuteurs, les volontaires ont expérimenté au concret le vivre ensemble, la cohésion et l'engagement grâce à la mobilisation de près d'une cinquantaine de partenaires.

La fin du séjour de cohésion marquant le début de la phase 2, les volontaires du Cantal de retour chez eux pourront, dès juillet, débiter leur mission d'intérêt général pour une durée totale de 84h à effectuer avant fin juin 2022. Des missions de



qualité proposées aux jeunes sur un large spectre de domaines d'intérêt général permis grâce à la participation d'organismes d'accueil locaux : santé et lutte contre le covid-19 (protection civile), solidarité et aide aux plus démunis (banque alimentaire, croix rouge, centres sociaux), intégration des migrants et réfugiés (Forum réfugié, France Terre d'Asile), égalité femme / homme (CIDFF), sports et loisirs (CDOS, OMJS, ASLJ), sécurité intérieure et secours (Pompiers, Gendarmerie).

Les volontaires de l'Allier sont partis en autocar le 20 juin 2021 effectuer leur séjour de cohésion dans trois départements de la région Auvergne Rhône Alpes : dans l'Ain (44 jeunes), le Cantal (16) et la Haute-Savoie (32).

Le lycée agricole du Bourbonnais, situé sur la commune de Neuvy, a accueilli 83 volontaires venant des départements de l'Ain (22 d'entre eux), du Cantal (17), de l'Isère (22), de la Loire (20) et de l'Allier (2 de la cohorte 2020).

La direction du centre a été assurée par trois cadres expérimentés (un chef de centre, un adjoint éducatif et un adjoint encadrant) issus des 3 composantes qui fondent l'esprit du SNU : l'éducation populaire, l'éducation nationale, et l'armée. A ceux-ci s'ajoutent quatre capitaines de compagnie et huit tuteurs de maisonnée.

Une équipe de soutien composée d'un intendant, d'un référent sport et cohésion et d'une infirmière est venue en appui de l'équipe encadrante.

Le département Haute-Loire a accueilli pour la première fois le séjour de cohésion au lycée agricole George Sand d'Yssingeaux du 20 juin au 2 juillet 2021. Les 199 jeunes présents ont pu bénéficier d'un programme d'activités sportives, citoyennes et pluri-thématiques proposées par les encadrants SNU, les services de l'Etat et les associations: journée culture, forum de l'engagement, journée militaire, raid nature, journée de l'olympisme ou du développement durable.

Cette expérience de vie en collectivité, 13 jours durant, a été une première riche en émotions pour ces jeunes aux horizons variés.

Les 109 jeunes altiligériens, qui ont été accueillis dans la Loire, le Cantal et l'Isère, sont également revenus avec des souvenirs pour la vie, de cohésion, de fraternité et d'émancipation.

9 jeunes sont déjà en cours de réalisation de la phase 2 du SNU, les missions d'intérêt général, auprès des pompiers, des gendarmes, des mairies, de la SPA, d'associations culturelles et environnementales... Après les multiples rencontres et expériences que les volontaires auront vécues pendant le séjour, ils ont déjà à cœur de passer à l'action et d'être acteur de leur engagement !

Le Puy-de-Dôme a recruté 104 volontaires inscrits en 2021 et 13 volontaires de la cohorte 2020 affectés sur le séjour 2021. 89 jeunes sont partis en séjour de cohésion dans les départements de la Loire (Le Bessat), de la Drôme (Die), de l'Isère (Autrans) et de la Haute-Savoie (Contamines-sur-Arve).

Près de 80 volontaires en provenance de l'Isère, de la Loire et du Rhône et un petit groupe de puydômois, volontaires de 2020, ont vécu leur séjour de cohésion au centre SNU implanté dans le centre de vacances IGESA à Orcines, répartis en 4 compagnies de 2 maisonnées et 1 compagnie d'une maisonnée.

Principales proposées aux volontaires durant le séjour dans le Puy-de-Dôme :

- une journée défense mémoire ;
- une journée mémoire avec un déplacement au mémorial de la Résistance au Mont-Mouchet ;
- des activités sportives : auto-défense ; course d'orientation, run and bike ;
- la montée au sommet du puy de Dôme grand site emblématique du département ;
- une journée forum de l'engagement et découverte des différents types d'engagement ;
- une journée sécurité intérieure ;
- la découverte des institutions nationales : rencontre avec des élus de la République, visite de la Préfecture, visite du tribunal judiciaire avec simulation d'un procès ;
- des rallyes préparés par maisonnée et proposés aux autres maisonnées ;
- ... mais aussi une vie collective quotidienne encadrée par des tuteurs et tutrices eux-mêmes accompagnés par des cadres de compagnie, des temps libres en fin d'après-midi et des espaces de démocratie interne notamment des conseils de maisonnée et un conseil de vie du séjour.

2.

LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE





2.1 - GARANTIR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX AU PRIMAIRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **L’instruction est obligatoire dès l’âge de 3 ans.** Le programme de l’école maternelle a été renforcé.
- **Les classes de grande section (100 % en 2022), de CP et de CE1 des écoles en éducation prioritaire sont dédoublées.** Hors éducation prioritaire, leurs effectifs sont limités à 24.
- **À chaque rentrée scolaire, les élèves de CP, CE1 et 6^e passent des évaluations nationales en français et en mathématiques,** permettant aux professeurs d’adapter leur pédagogie.
- **Des guides de référence** ont été mis à disposition des professeurs des écoles.
- **Des repères et attendus de progression** ont été établis du CP à la 3^e.

La transmission des savoirs fondamentaux que sont lire, écrire, compter et respecter autrui est une des grandes priorités fixées par le ministère de l’Éducation nationale. Elle est soutenue par des mesures spécifiques qui visent à faciliter son application pour la réussite de tous les élèves.

— OBLIGATION D’INSTRUCTION DÈS L’ÂGE DE 3 ANS

La loi pour une École de la confiance de 2019 instaure l’obligation d’instruction dès l’âge de 3 ans. Cette obligation engage davantage l’école maternelle qui a un devoir supplémentaire autour des apprentissages visés avant l’âge de 6 ans.

L’école maternelle construit les bases solides des premiers apprentissages pour que ceux du cycle 2 s’effectuent dans les meilleures conditions possibles. **L’évolution des programmes** a donc été jugée nécessaire, d’autant plus qu’elle contribue à la volonté de renforcer dès le plus jeune âge la **lutte contre les inégalités**, notamment sociales et de genre.

Cette évolution des programmes s’attache à enrichir les aspects liés à l’apprentissage de la langue française et à renforcer le caractère ambitieux et structuré de l’enseignement des mathématiques au cœur duquel **les dimensions de plaisir, de jeux et de langage sont essentielles.**

A travers son réseau des inspecteurs chargés de la mission école maternelle, l'académie contribue à nourrir l'accompagnement des équipes enseignantes sur le terrain pour une juste compréhension et une prise en compte éclairée des évolutions. La formation intègre les outils nationaux et permet leur appropriation.

L'accompagnement du binôme enseignant / Atsem est déployé sur les territoires en connivence avec les collectivités territoriales.

Dans le cadre des **plans mathématiques et français**, un 1/3 des enseignants de l'académie s'engage chaque année dans des constellations (groupes de travail collaboratif accompagnés par des formateurs) menant des réflexions **pour améliorer leurs pratiques pédagogiques** au service de la réussite des élèves dans ces deux disciplines. Si les équipes d'écoles maternelles sont parfaitement incluses dans ce dispositif, il permet de travailler sur tous les niveaux via des stratégies d'analyse d'erreurs des élèves, de partage d'outils et de construction / observation de séquences pédagogiques. **La spécificité de l'académie est d'associer depuis 3 ans des formateurs du 1^{er} degré et du collège** à cette dynamique, en particulier en mathématiques, afin d'œuvrer à une culture partagée et à une cohérence sur le parcours d'apprentissage des élèves.

— ÉVALUATIONS

Les **évaluations nationales**, conduites de manière exhaustive deux fois en CP (septembre et janvier), une fois en CE1 (septembre) et à l'entrée en 6^e, permettent d'**identifier très vite les difficultés des élèves** de manière individuelle et d'envisager les remédiations nécessaires. Elles constituent également un outil de pilotage à plusieurs échelles, dont celle de l'école et de son équipe, afin de repérer les grandes tendances qui traduisent les points de réussite et les points à travailler, en lien avec le projet d'école. Un partage des constats dans le cadre de la continuité école-collège conduit à envisager les stratégies communes d'évolution.

De manière globale, **les résultats de l'académie de Clermont-Ferrand sont meilleurs que la moyenne nationale**. L'académie est dotée d'une **cellule académique évaluations** pilotée par la déléguée académique à la pédagogie qui associe les corps d'inspection du 1^{er} et du 2^d degré, la division statistiques et évaluation, la délégation académique au numérique éducatif et la direction des systèmes d'information, permettant ainsi de travailler à une exploitation concertée des résultats sur plusieurs volets :

- l'accompagnement par les corps d'inspection des équipes enseignantes à une prise en compte rapide des besoins des élèves et à la mise en place de remédiation et différenciation à court, moyen et long terme à travers les projets des écoles et des établissements ;
- la diffusion des **ressources nationales (guides) et productions académiques et départementales** qui font l'objet d'une réflexion collaborative ;
- l'accompagnement des équipes de circonscriptions et des établissements à un pilotage éclairé par les résultats des élèves et leur mise en lien avec des données statistiques complémentaires, sociales et géographiques.

Une forte mobilisation est maintenue au niveau des corps d'inspection à travers des **groupes de travail dédiés au pilotage et à l'accompagnement des écoles**. Des formations sont proposées. Un des focus est celui de développer une capacité des enseignants à **dépasser les constats de difficultés pour aller vers une analyse fine des erreurs des élèves** pour mieux en repérer l'origine et prendre en charge en équipe les difficultés récurrentes. Cette réflexion s'applique également à la réduction des écarts entre les élèves d'éducation prioritaire et leurs camarades. Les **réseaux d'aide** et les **dispositifs de soutien** (activités pédagogiques complémentaires, stages de réussite pendant les vacances) contribuent à la prise en compte des plus fragiles.

Outre l'investissement des champs du lire, écrire et compter, la dimension du **respecter autrui** fait l'objet d'une attention particulière dans tous les temps de la vie de l'école, à travers le parcours citoyen et en lien avec la promotion des valeurs de la République. L'académie est investie dans le champ de la prévention du harcèlement (qui sera encore renforcée via le programme pHAre) et s'intéresse tout particulièrement à la lutte en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons de la maternelle au lycée.

A noter : le ministère déploiera à la rentrée une nouvelle forme de restitution des résultats des évaluations CP et CE1 à destination des parents afin de faciliter le dialogue entre l'enseignant et la famille dans une perspective de coéducation renforcée.



2.2 - DONNER UNE PRIORITÉ À LA LECTURE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Les professeurs disposent de pistes concrètes pour l'apprentissage de la lecture, grâce à une **formation initiale et continue renforcée** et à la publication de **guides** fondés sur le dernier état de la recherche.
- L'opération **Un livre pour les vacances** engagée depuis 2018 donne l'occasion à tous les élèves sortant du CM2 de découvrir une œuvre du patrimoine littéraire et de partager le plaisir de sa lecture avec leur famille, leurs camarades et leurs professeurs.
- Été 2021 – Été 2022 : la lecture « grande cause nationale », engagement solennel, pris au plus haut niveau de l'État.

— DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES AINSI QUE LEUR PRATIQUE DE LA LECTURE

La nécessité de cette priorité accordée à la lecture se fonde pour une part sur les résultats des évaluations internationales : l'enquête Pisa menée en 2018 sur la compréhension de l'écrit révèle certes un score moyen de la France supérieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE, mais ce score demeure trop fortement corrélé avec le niveau socio-culturel et économique des familles. C'est pourquoi une attention toute particulière a été accordée à la maîtrise des fondamentaux à l'école primaire, ce qui s'est notamment traduit par la **réduction des effectifs en grande section de maternelle, CP et CE1 ainsi que par le dédoublement de ces classes en REP+**.

Dans le premier degré, l'accent est mis depuis plusieurs années sur l'apprentissage de la lecture afin d'installer la **fluidité et la compréhension** nécessaires. La formation des enseignants continue d'être très axée sur les pratiques professionnelles permettant à chaque enfant d'acquérir dès l'école maternelle les premières compétences qui favorisent l'entrée dans cet apprentissage au CP et poursuivent son développement tout au long de la scolarité élémentaire.

Des ressources nationales sous forme de **guides** contribuent à cet accompagnement, tout comme la **révision des programmes de l'école maternelle**, intervenue récemment.

Le **Plan Français** permet, depuis la rentrée 2020, à un sixième des enseignants d'entrer chaque année dans une dynamique spécifique de formation en « constellation » (petits groupes de réflexion collaborative accompagnés par un formateur) sur des thématiques d'enseignement de cette discipline. La lecture fait partie des thèmes travaillés dans ce cadre.

Dans le second degré, la nécessité d'une poursuite de la consolidation en lecture s'impose depuis plusieurs années, confortée par l'introduction de **tests de fluence dans toutes les classes du collège**. L'enseignement méthodique de la compréhension, inscrit dans le programme de 2015, est maintenant largement répandu.

— DÉVELOPPER LE PLAISIR DE LA LECTURE...

... voire le susciter chez les élèves qui en sont trop éloignés parce que les livres ne font pas partie de leur environnement habituel. L'enquête Pisa indique que 75% des garçons et 60% des filles déclarent ne pas lire ou lire moins de trente minutes par jour. **Le nombre de livres lus par goût personnel chute de l'école au lycée** : un écolier lit deux fois plus de livres qu'un collégien et trois fois plus qu'un lycéen. L'éventail des dispositifs existants visant à **rendre la lecture attractive** est donc renforcé. Nombre d'entre eux ont largement fait leurs preuves depuis plusieurs années. Il en existe **pour toutes les tranches d'âges scolaires et toutes les formes de lectures** peuvent être concernées : fiction (Goncourt des lycées, prix des Incorruptibles...), poésie (Printemps des poètes, Semaine de la poésie dans l'académie de Clermont-Ferrand...), bande dessinée (Fauve des lycéens depuis janvier 2021)...

Certains cherchent à modifier la relation avec la lecture en **stimulant la créativité des élèves** : « Dis-moi dix mots », « Fête des fables, Faites des fables » en 2021 en l'honneur de Jean de La Fontaine.

D'autres dispositifs sont particulièrement réaffirmés et vont également contribuer à la défense de la « Grande cause nationale » :

- « **Un livre pour les vacances** » : un recueil de Fables de La Fontaine illustrées chaque année par un artiste de renom est distribué aux élèves de CM2 au mois de juin. Eduscol propose des compléments (version audio du livre, par exemple) et fournit des pistes pour une exploitation pédagogique en CM2 ou en 6^e ;
- un **plan d'investissement dans les bibliothèques d'écoles** a été engagé ;
- le **soutien à l'association « Lire et faire lire »**, qui propose dans une perspective intergénérationnelle des séances de lecture en petits groupes prises en charge par des bénévoles, est renforcé ;
- le « **quart d'heure lecture** », qui ménage chaque jour un temps bref mais dédié exclusivement à la lecture silencieuse. Le texte lu est choisi librement, de préférence parmi des œuvres de fiction ou de réflexion pour favoriser la lecture prolongée d'œuvres d'une certaine envergure, mais ne sont obligatoires que le silence et la possession d'un livre. La systématisation des relations entre les écoles et les établissements scolaires ainsi que les lieux de lecture publique doit être mise à profit dans ce cadre ;
- les « **Nuits de la lecture** », organisées par le ministère de la Culture au mois de janvier, célèbrent le plaisir de lire et contribuent à démocratiser le plaisir de la lecture. Le ministère de l'Éducation nationale s'associe pleinement à cette manifestation qui permet de mettre en valeur les partenariats et les collaborations avec les bibliothèques, les librairies, les associations œuvrant à la promotion du livre et de la lecture ;
- « **Jeunes en librairie** », généralisé dans le cadre du Plan de relance 2021-2022, finance des projets portés par des professeurs, accompagnés par des libraires. Ces projets visent à la promotion de la lecture et à la sensibilisation des jeunes au rôle des maillons de la chaîne du livre, notamment des librairies. Ils incluent l'acquisition de livres par chaque élève, ou apprenti, lors d'une visite de la librairie ;
- le Centre national du Livre va multiplier les **résidences d'auteurs dans les établissements scolaires** à partir de septembre 2021 ;
- des **concours de lecture à voix haute** sont organisés : « Si on lisait à voix haute » ou « Les petits champions de la lecture », qui fournit aux élèves de CM2 l'occasion de lire en public un texte de leur choix et se termine par une grande finale nationale à Paris, à la Comédie-Française ;
- enfin, comme cela a été le cas en début d'année 2021 pour La Fontaine, des **commémorations** permettront de mettre à l'honneur d'autres grands auteurs : Marcel Proust, Arthur Rimbaud, Gustave Flaubert, fournissant autant d'occasions de lire et faire lire tout ou partie de leurs œuvres.





La Puce et la Chauve-Souris

Dans une forêt tropicale,
Sinistre, hostile, périlleuse,
Une bourrasque matinale
Tourmentait la puce anxieuse.
Une chauve-souris se posa
Sur un arbre qu'elle admirait.
Le minuscule insecte alla
Vers l'animal qui somnolait.
« Tu dors encore ! » dit la puce
Défigurée par un rictus.
« Je me sens toute somnillante »
Rétorqua la bête insouciant.
La puce confuse lui dit :
« Puis-je te poser une question ? »
« Oui bien sûr... Je suis tout ouïe. »
Reprit l'autre d'un joli ton.
« J'aimerais monter sur ta tête,
Je me sens seule dans cet endroit,
J'aurais le poids d'une plumette,
Je t'en prie ! Aie pitié de moi ! »
« La pitié ! Je n'en manque pas
Je t'accepte mais aide-moi
À acquérir confiance en moi. »
Lui dit le volatile bas.
Entre les deux alter ego,
Une complicité naquit.
L'innocente chauve-souris
Sentit sur son dos quelques maux.
La perfide puce aspirait
Insidieusement le doux sang
De son amie qui se sentait
Faible et succombait lentement.
La puce se sentit stupide
D'avoir tué sa meilleure amie :
Elle s'en voulut toute sa vie,
D'avoir été aussi avide.
L'histoire qui s'est achevée,
Sert à chacun d'enseignement :
Une amitié vite scellée
Peut être source de tourments.



Adrien Héritier
et Marius
Raynaud,
lauréats du
concours « Fête
des fables, faites
des Fables ! »
dans la
catégorie
collège avec
[« la puce et la
chauve-souris »](#).

Fête des fables, faites des fables

A l'occasion du quatre centième anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine, le ministère a organisé en lien avec l'Institut de France et la société des amis de Jean de La Fontaine un concours d'écriture de fables illustrées à destination des écoles, collèges et lycées, sur un thème libre. Chaque académie a sélectionné une production dans chacun des trois niveaux.

Dans la catégorie « collège », la fable écrite et illustrée par deux élèves du **collège du Lignon au Chambon-sur-Lignon**, Adrien Héritier et Marius Raynaud, guidés par leur professeur Dominique Breulles, a été distinguée au niveau national. Adrien Héritier et Marius Raynaud ont été récompensés à Château-Thierry, en présence du Ministre de l'Éducation nationale et de la secrétaire perpétuelle de l'Académie française, Hélène Carrère d'Encausse.

Le recueil des fables primées est disponible sur le site Eduscol.

Si on lisait à voix haute

Le ministère de l'Éducation nationale est partenaire de France Télévisions et de l'émission « La grande librairie », qui organise un concours de lecture à voix haute dans lequel les candidats lisent un extrait de texte de leur choix. Plus de 130.000 collégiens et lycéens ont participé à la première phase des sélections. En catégorie lycée, c'est Gaspard Bardel, élève de terminale au **lycée Léonard de Vinci de Monistrol-sur-Loire**, qui a remporté la finale diffusée sur France 5 à une heure de grande audience. Par l'exigence dont il a fait preuve dans le choix de ses textes, comme par la qualité exceptionnelle de sa prestation, Gaspard Bardel a su montrer à un large public que, contrairement aux idées reçues, la lecture et les œuvres littéraires conservent toute leur force auprès des jeunes d'aujourd'hui.

Gaspard Bardel, en terminale au lycée Léonard de Vinci de Monistrol-sur-Loire, lauréat du concours « Si on lisait à voix haute ».





2.3 - RELEVER LE NIVEAU EN MATHÉMATIQUES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La mise en œuvre d'un Plan mathématiques après le rapport *21 mesures pour enseigner les mathématiques* de Cédric Villani et Charles Torossian (2018).
- La formation de tous les professeurs des écoles en constellations, sur un cycle de 6 ans, grâce au déploiement de près de référents mathématiques de circonscription.
- La création de laboratoires de mathématiques en établissements.
- La production de guides et ressources pour enseigner, comme le guide *Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP* (2020).

Dès le début de la scolarité, les enseignements de mathématiques contribuent aux savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Pour répondre à l'ambition mathématique de l'École, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place des mesures de la maternelle au lycée afin que la France demeure une grande nation mathématique.

Suite aux résultats inquiétants de la France aux évaluations internationales TIMSS et depuis la publication en février 2018 du rapport Villani-Torossian formulant 21 recommandations pour l'enseignement des mathématiques, l'académie de Clermont-Ferrand s'est engagée dans la mise en œuvre des mesures phares portées par le ministère.

— LE PLAN MATHÉMATIQUES ENTRE DANS SA QUATRIÈME ANNÉE DE DÉPLOIEMENT

Après deux années d'expérimentation, sa généralisation à la rentrée 2020, au même titre que la mise en œuvre du plan Français, a permis de renforcer les compétences pour enseigner les mathématiques des professeurs des écoles.

Ce plan conduit désormais un sixième des enseignants à être formés chaque année dans cette discipline sous forme de « constellations », petits groupes d'enseignants qui consacrent 30h sur leur année scolaire à une réflexion approfondie sur des thématiques d'enseignement comme par exemple la résolution de problèmes, la

construction du nombre, les grandeurs et mesures... Ces groupes sont accompagnés par des formateurs eux-mêmes formés chaque année selon un plan ambitieux conduit conjointement par les inspecteurs et les universitaires.

La spécificité de l'académie de Clermont-Ferrand depuis 2018, valorisée nationalement, est d'associer dans cet accompagnement des formateurs du premier et du second degré afin de développer une culture commune qui puisse ensuite avoir des répercussions favorables sur la continuité école-collège. Les résultats des évaluations nationales de CP, CE1 et 6^e sont également pris en compte dans les réflexions menées par les enseignants.

Le renforcement de l'enseignement des mathématiques à l'école maternelle se traduira dès la rentrée 2021 suite à la parution de modifications dans les programmes. Il sera accompagné de formations dédiées.

Dans le cadre du Plan Mathématiques, **une impulsion forte à destination des cycles 3 et 4 sera donnée en cette année scolaire.**

Le plan Collège se déclinera autour de thèmes importants pour l'amélioration de l'enseignement des mathématiques : certains ont déjà fait l'objet de formations au niveau de l'académie (**la trace écrite de cours**), d'autres sont en cours de déploiement (**les automatismes et le calcul mental**) par l'intermédiaire d'animation de bassins, au plus près des territoires et des enseignants, ou font l'objet d'une réflexion prospective.

La thématique phare de **la résolution de problèmes** sera également abordée par le biais de la diffusion du guide national en cours de finalisation.

L'attractivité de l'image des mathématiques est un point important du travail de communication de l'académie, en lien notamment avec l'activité des Labos Maths et **de l'Irem de Clermont-Ferrand**, partenaire du rectorat depuis de nombreuses années.

Enfin, la **question de l'égalité entre les filles et les garçons face aux disciplines scientifiques** est une préoccupation nationale que l'académie s'emploie à travailler en profondeur dès les classes de maternelle en sensibilisant les enseignants et les corps d'inspection, en les dotant d'observables de l'école primaire au lycée avec un intérêt spécifique pour le travail du parcours avenir préparant l'orientation.

— PRATIQUER DES ACTIVITÉS LUDIQUES

Outre les qualités d'entraînement et d'automatisation des applications numériques, les jeux de société (jeux de plateau, jeux de cartes...) ont un impact important pour intégrer des compétences mathématiques et sont à favoriser. Des initiatives ont émergé, permettant d'**encourager les parents à jouer avec leurs enfants**, dans un travail de coéducation autour des enjeux de développement des aptitudes mathématiques. Ainsi des jeux comme « le petit bridge » en partenariat avec la Fédération Française, pourraient prochainement intéresser l'académie. Depuis plusieurs années, les activités périscolaires (Plan Mercredi) et clubs mathématiques, scientifiques et numériques sont encouragés dans le dialogue avec les collectivités.

Le **développement des Labo-Maths** en lycée et collège se poursuit. Véritables lieux de développement professionnel collaboratif à travers les échanges, les formations, les productions de ressources d'enseignement, ces laboratoires accueillent les professeurs des disciplines scientifiques mais peuvent s'ouvrir à d'autres dans une dimension interdisciplinaire. Ils contribuent à créer un réseau actif pour faire rayonner les mathématiques et valorisent les actions et partenariats qui **permettent à toute la communauté éducative de comprendre et prendre plaisir à pratiquer le raisonnement mathématique et la démarche scientifique**, incluant également la dimension numérique.

6 laboratoires actifs en lycée et collège

Dès la rentrée, 4 nouveaux laboratoires ouvriront en collège ; plus d'une dizaine de nouveaux projets sont signalés. Ce réseau permet de travailler de l'école élémentaire au lycée en accueillant des formations inter-degrés et en permettant à des professeurs de tous niveaux de travailler ensemble.

Exemple du [Labo-Maths du collège Charles Peguy à Moulins](#).





2.4 - PERSONNALISER LES PARCOURS : LA RÉFORME DES BACCALURÉATS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Plus de choix, plus de progressivité pour se projeter vers l'avenir.
- Un accompagnement renforcé.
- De nouveaux enseignements et des organisations innovantes.
- Près de 80 diplômes professionnels créés ou renouvelés.
- Une carte des formations professionnelles au plus près des besoins des territoires.

— AU LYCÉE PROFESSIONNEL

La transformation de la voie professionnelle comprend **plusieurs dispositifs pour accompagner chaque jeune vers la réussite** :

- la **seconde professionnelle**, désormais organisée par familles de métiers, permet à l'élève de découvrir les diplômes proposés au sein d'une même famille ; ce **parcours, plus lisible et plus progressif**, éclaire les choix d'orientation vers une classe de première professionnelle ;
- le **module de consolidation, d'accompagnement personnalisé et de choix à l'orientation** dès l'arrivée au LP :
 - consolidation des acquis en français et mathématiques ;
 - accompagnement personnalisé pour aider le jeune à s'organiser, à acquérir de nouvelles méthodes de travail et gagner en autonomie ; il permet au jeune de développer des compétences disciplinaires, transversales et socio-professionnelles ;
 - aide à l'orientation pour faciliter la poursuite d'études ou préparer l'insertion dans la vie professionnelle.
- la **co-intervention**, modalité pédagogique dans laquelle deux enseignants (enseignement professionnel et Mathématiques ou Français) interviennent ensemble, qui **donne plus de sens aux apprentissages** ;
- le **chef d'œuvre**, espace d'apprentissage, qui permet à chaque élève de **découvrir ses talents et de s'affirmer au travers d'une « belle » réalisation professionnelle** ;
- les **parcours 1, 2 ou 3 ans** qui offrent la possibilité à chaque élève de préparer un CAP en fonction de ses aptitudes cognitives.

En 2018-2019, au lancement de la transformation de la voie professionnelle, les équipes éducatives ont été accompagnées et plus particulièrement sur une des nouvelles modalités : la co-intervention.

L'année suivante, 2019-2020, et malgré les contraintes engendrées par la crise sanitaire, a vu la poursuite de l'accompagnement des équipes pédagogiques notamment dans la mise en œuvre du chef d'œuvre. Pour prolonger les actions d'information et de formation déjà entreprises, un magistère d'autoformation a été élaboré et proposé à tous les enseignants de la voie professionnelle. Le collège des inspecteurs a mené des entretiens et des observations dans les lycées professionnels. L'objet de ces temps de travail était d'accompagner les équipes et d'observer la manière dont le chef d'œuvre se déploie dans les classes. Ces entretiens ont permis à chaque équipe pédagogique concernée de s'exprimer, d'obtenir des informations complémentaires, de se rassurer sur la manière dont ils conduisent cet enseignement dans la classe.

Pour l'année à venir, l'accompagnement académique des équipes va se poursuivre autour de l'accompagnement au choix d'orientation. L'objectif est, pour chaque apprenant, de consolider ses apprentissages et de construire son projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Dans le même temps, un **plan pluriannuel de formation des équipes** débutera afin de développer la professionnalisation des enseignants. Il s'agit d'un plan d'envergure, à destination de tous les professeurs de lycée professionnel qui se déroulera sur plusieurs années. À partir de l'état de la science et de la recherche, les modules abordés permettront de :

- comprendre les mécanismes d'apprentissage des jeunes ;
- accompagner l'apprenant dans son parcours ;
- former par compétences.

Ce plan ambitieux sera mis en œuvre au plus près des besoins au sein des établissements.

— AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

L'année 2021 a été celle de la **première édition du nouveau baccalauréat**. Il s'agissait donc de la première session au cours de laquelle les contenus des nouveaux programmes ont pu être sollicités, que ce soit pour le tronc commun ou pour les enseignements de spécialité.

Afin de préparer au mieux les enseignants et les élèves aux nouveaux contenus et aux nouvelles exigences, un important plan académique de formation a été déployé :

- **les enseignants ont été accompagnés par les corps d'inspection** : réunions d'équipes dans les établissements, formation, production de ressources, productions de sujets, y compris à distance afin de s'adapter aux conditions sanitaires (classes virtuelles, visioconférences, parcours magistère...). 1000 stagiaires ont participé à des sessions organisées en ce sens par la délégation académique à la formation ;
- ces actions complétaient celles qui avaient été initiées dès 2018-19 et pour lesquelles l'année 2019-20 avait marqué un point d'orgue. Au cours des deux dernières années, une très importante variété de modalités d'action a été proposée afin d'être au plus près des enseignants tout en s'adaptant aux conditions sanitaires : regroupements centralisés ou décentralisés de tous les enseignants de certaines disciplines (par exemple en histoire géographie, en anglais ou en lettres), animations de bassin en plusieurs journées ou demies journées perlées (par exemple en physique chimie ou SVT), visioconférences (par exemple en économie gestion), parcours magistère (par exemple en enseignement scientifique, en SNT, technologie ou STI2D), accompagnement spécifiques de personnels (par exemple les DDFPT en STI2D, les référents d'établissement en EPS, les professeurs référents de bassin en mathématiques), production de ressources et mutualisation (par exemple en économie gestion et en anglais), travail spécifique en atelier sur l'évaluation (par exemple en allemand ou en Arts plastiques). Afin de consolider ces actions, les plans de formation académique de la quasi-totalité des disciplines proposeront en 2021-22 des reprises ou des prolongements de ces actions ;
- nouvelle épreuve déployée pour la première fois auprès de tous les élèves de terminale, le **Grand Oral** a été, au cours de l'année 2020-21 objet de l'accompagnement prioritaire de la réforme du lycée. Tous les enseignants de spécialité, les professeurs principaux de terminale, les professeurs documentalistes référents d'établissement en lycée (soit environ 1200 personnes au total) ont été accompagnés à l'occasion de plusieurs temps ciblés sur toutes les dimensions de cette nouvelle épreuve :
 - un temps d'information institutionnel réalisé par les IA-IPR au sein de chaque établissement dès septembre octobre ;
 - un temps de formation transversal au Grand Oral par regroupement d'établissements : plus de 50 classes virtuelles à destination des 1200 enseignants entre novembre et février sur les thématiques du travail des compétences orales des élèves tout d'abord puis de l'accompagnement de la question et du projet des élèves ensuite ;

- un temps de formation lié aux disciplines des enseignements de spécialité ;
- un temps de formation des nouveaux jurys a eu lieu en mai-juin 2021 (formation de 700 jurys grâce à 15 classes virtuelles) ;
- un temps d'autoformation des enseignants par la consultation du parcours magistère académique dédié.

Pour le Grand Oral comme pour les autres composantes du nouveau baccalauréat, l'année 2021-22 sera celle de la consolidation des actions d'accompagnement. Cela s'incarnera dans :

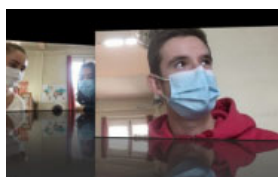
- la tenue d'un séminaire académique à destination de tous les chefs d'établissement dès le mois de septembre 2021 ;
- le prolongement des actions disciplinaires et pluridisciplinaires effectuées en 2020-1 aux nouveaux enseignants et volontaires (inscription au Plan académique de formation continue) ;
- la mise en place de FIL au besoin des établissements.

Aider les élèves à acquérir les compétences de l'oral par la pratique médiatique

Parmi les très nombreuses productions académiques visant à accompagner les enseignants et les élèves, focus sur la production du groupe pluridisciplinaire « EMI et compétences en lien avec les pratiques de l'oral ». Composé d'enseignants issus de nombreuses disciplines (lettres, SES, anglais histoire géographie, cinéma audiovisuel, SVT, arts plastiques), ce groupe propose plus d'une trentaine de captations vidéo et audio d'élèves en situation de travail des compétences de l'oral. Avec une entrée commune : faire expérimenter aux élèves un ensemble d'actions en lien avec les usages des médias contemporains (ENT, web-radio, web TV...) et qui mettent les élèves en situation de travail de l'oral (reportages, interviews, analyses, édito, éclairages, débats...).



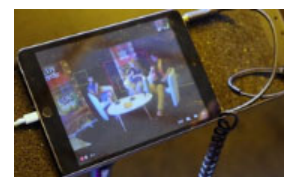
S'approprier une question scientifique dans le cadre d'un World Cafe ...



Interviewer pour analyser une question de sciences humaines (les guerres ...



Amener les élèves à approfondir des idées lors d'un débat ...



Créations audiovisuelles et entraînements à l'oral.

Voir toutes les vidéos : <https://pedagogie.ac-clermont.fr/competences-de-l-oral/>



2.5 - OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES : LA REFONTE DE L'ORIENTATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un accompagnement à l'orientation renforcé :
 - un temps dédié pour tous les élèves de la 4^e à la terminale ;
 - deux professeurs principaux en terminale ;
 - des services en ligne pour choisir son orientation et son affectation ;
 - le Printemps de l'orientation : 3 jours dédiés en 2^{de} et en 1^{re}.
- Parcoursup à l'heure du nouveau bac avec plus de formations accessibles : 19 000 formations dont près de 5 000 en apprentissage.
- L'orientation, une compétence partagée entre les régions et l'État.
- Des téléservices pour simplifier les procédures d'orientation et d'affectation.

— LE PRINTEMPS DE L'ORIENTATION

Au mois de mars 2021, le ministère de l'Éducation nationale et l'Onisep ont organisé le premier « Printemps de l'orientation » destiné aux élèves de seconde et de première générale ou technologique.

Il s'agit d'une opération qui vise à impulser une dynamique nouvelle pour que les élèves de seconde et de première puissent inscrire leur préparation de projets d'avenir dans le temps.

Ce nouveau rendez-vous s'est déroulé pour notre académie les 29, 30 et 31 mars 2021. Cette opération ayant vocation à être pérennisée, l'édition 2022 et les suivantes se dérouleront pendant que les élèves de terminale générale et technologique passeront les épreuves de spécialité.

Le principe de ces trois journées est que les élèves puissent personnaliser au maximum les activités en réponse à l'état de leur réflexion et à ce qu'ils veulent tester, confirmer ou infirmer. Il s'agit donc de les amener, avant les trois jours, à faire le point et à bien réfléchir. Après les trois jours, il s'agit de les aider à faire le bilan et à tracer la suite de leur cheminement dans la construction de leur projet d'orientation. L'appui des professeurs documentalistes, des psychologues de l'éducation nationale, ainsi que des CIO, a donc été utile. Les élèves ont eu à disposition un kit, pour vivre ces trois jours en autonomie.

L'accompagnement a été assuré par l'équipe éducative du lycée qui disposait :

- d'une boîte à outils nationale (kit Onisep Printemps de l'orientation) et d'une méthode pour faire le point, trouver des informations et des conseils, construire un plan d'action : <https://printempsorientation.onisep.fr/Presentation-du-Kit-de-l-eleve> ;
- de ressources locales classées en 4 domaines (connaissance de soi, besoin d'accompagnement, connaissance des formations, connaissance des métiers), compléments locaux essentiels au kit national Onisep. A chaque besoin des lycéens, une ou plusieurs activités sous forme d'ateliers, de visios, de vidéos et de webinaires sont proposées pour les guider dans leurs choix d'orientation.

— LES NOUVEAUTÉS DE PARCOURSUP

Pour son édition 2021, quelques nouvelles formations ont rejoint Parcoursup, mais la grande nouveauté a été la prise en compte de la réforme du baccalauréat, pour les bacheliers généraux et technologiques. Le dossier Parcoursup de ces candidats était plus complet que leurs prédécesseurs, avec plus d'indications sur leurs notes du bac.

Pour les bacheliers généraux, le choix des spécialités suivies en première et en terminale a constitué un nouvel élément du dossier. Avec l'individualisation des parcours, voulue par la réforme, les candidats ont présenté des profils de plus en plus différents.

Les [bachelors universitaires de technologie](#) (BUT) ont remplacé les DUT en proposant un cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade licence avec 24 spécialités qui sont restées inchangées.

Deux nouvelles classes préparatoires ont fait leur entrée : MP2I (maths, physique ingénierie et informatique) et ECG (économique et commerciale option générale), qui est la fusion des prépas ECE (économique et commerciale option économique) et ECS (économique et commerciale option scientifique).

Sur la fiche de présentation de chaque formation (sauf celles en apprentissage), les candidats ont pu consulter le rapport public d'examen des vœux 2020, établi par les établissements d'accueil. Ces données ont permis aux candidats de mieux comprendre les critères de classement et de sélection utilisés par les formations présentes sur Parcoursup.

— LE STAGE DE 3^e

Le stage de 3^e donne à l'élève l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation. Il est aussi l'occasion pour les élèves de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation.

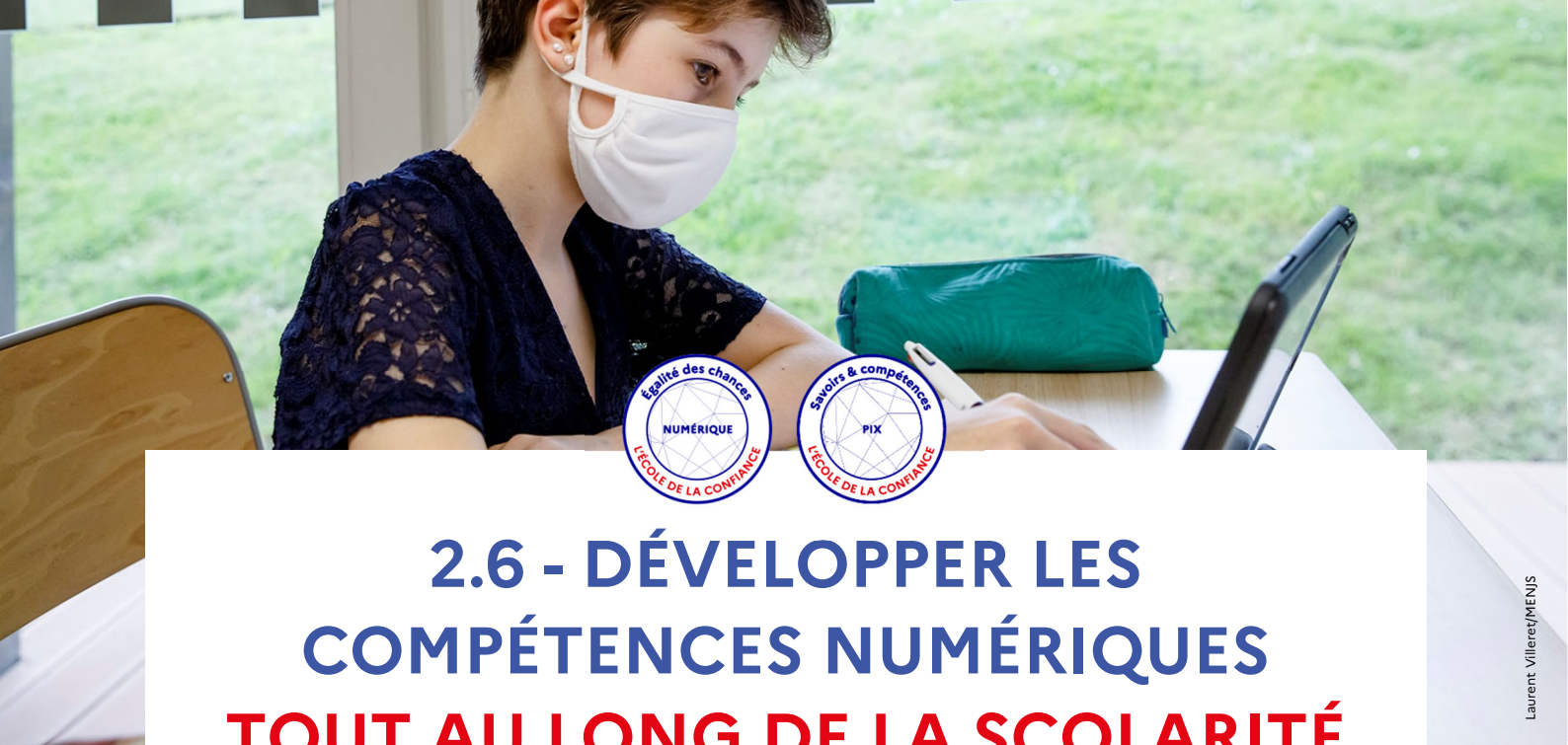
L'ambition du stage n'est donc pas tant de permettre aux élèves de confirmer ou d'invalider une hypothèse d'orientation professionnelle, que d'enrichir leur culture générale citoyenne en leur faisant découvrir :

- un environnement très différent du milieu scolaire, dans une grande autonomie ;
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers.

Les élèves et leurs familles sont être activement impliqués dans la recherche et le choix des lieux du stage. Les équipes pédagogiques sont à leur écoute pour permettre aux élèves de donner du sens à ce moment d'observation du monde professionnel.

Modalités pratiques :

- une convention, signée entre l'établissement et l'entreprise ou l'organisme d'accueil, détaille les conditions d'encadrement et de suivi de l'élève, et garantit les conditions de sécurité ;
- durée de 5 jours, consécutifs ou non, individuellement ou collectivement ;
- précédé d'un temps de préparation et suivi d'un temps d'exploitation ou de restitution.



2.6 - DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

Laurent Villeret/MENJIS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La mise en place d'un cadre de référence des compétences numériques depuis la rentrée 2019.
- L'inscription de l'évaluation des compétences numériques des élèves dans le dernier bilan périodique du livret scolaire unique en classe de CM2 et en 6^e.
- La certification du niveau de maîtrise des compétences numériques à tous les élèves de 3^e et de terminale.
- La création d'un enseignement de sciences numériques et technologie en seconde, et d'une spécialité numérique et sciences informatiques en 1^{re} et terminale générales.
- La création du Capes de numérique et sciences informatiques (2020) et de l'agrégation d'informatique (2022).

L'école joue un rôle fondamental pour aider les jeunes à **maîtriser les compétences numériques**, clés indispensables à leur intégration dans une société où le digital est omniprésent. La simple confrontation à un environnement numérique est bien loin de suffire pour construire de véritables compétences. C'est un travail structuré, tout au long de la scolarité, qui permet aux élèves de tendre vers une maîtrise efficace susceptible d'être mobilisée dans des contextes très variés.

PIX est une plateforme polyvalente qui permet aussi bien de concevoir des **parcours personnalisés d'apprentissage** que de délivrer une certification reconnue. Basée sur le cadre européen de référence des compétences numériques, elle facilite pour les enseignants la conception de démarches adaptées à la situation des élèves. C'est un des points forts de cet outil qui ne cherche pas à standardiser les apprentissages, mais vise plutôt à identifier des formes variées de réussite. L'évaluation, ainsi que **la certification qui en résulte, définit donc des profils différents qui sont susceptibles d'évoluer et de s'enrichir tout au long du cursus éducatif.**

Le dispositif implique la totalité des équipes pédagogiques, couvrant ainsi les multiples facettes des usages du numérique au sein de la société. La dimension sociale est particulièrement importante pour aider les jeunes à prendre conscience des potentialités offertes par les solutions digitales, mais aussi les inévitables risques de

dérive résultant d'utilisations problématiques. À cet égard, la **réflexion sur les réseaux sociaux** et, plus globalement, l'**éducation aux médias et à l'information**, figurent au premier rang des préoccupations des enseignants.

La crise sanitaire a un peu ralenti le déploiement de PIX ; néanmoins tous les **référents numériques des établissements** du 2^d degré ont été formés aux usages de cette plateforme et de sa déclinaison pour l'environnement scolaire. De nombreux établissements ont initié des parcours pour les élèves ; certains se sont appuyés sur cette ressource pour **renforcer les compétences des élèves et leur aisance pour utiliser les outils et ressources numériques dans le cadre de l'enseignement hybride**.

L'année 2021-2022 devrait permettre une généralisation des certifications PIX au niveau des **classes de 3^e et de terminale**, tout en continuant à renforcer la formation des élèves tout au long de leur parcours éducatif.

Parallèlement, l'informatique et le numérique renforcent leur position en tant qu'objet d'apprentissage. De nombreux enseignants de l'académie se sont engagés dans des formations complémentaires pour mieux s'approprier les enjeux de cet enseignement et pour mieux en maîtriser les modalités. Cette démarche s'inscrit tout à fait dans la nouvelle perspective de **création d'un Capes et prochainement d'une agrégation d'informatique**.

Il convient aujourd'hui de dépasser le cadre des expérimentations pédagogiques, aussi passionnantes soient-elles, pour rentrer dans une dynamique de systématisation de sensibilisation de tous les élèves à la richesse et à la variété des parcours de formation faisant appel au numérique, mais aussi pour leur apporter les clés qui leur permettront de mieux s'insérer dans une société où le digital joue un rôle de plus en plus important. Il convient de dépasser les représentations et les a priori réducteurs pour se faire une idée plus juste et plus constructive de **l'impact du numérique sur notre environnement économique, social et culturel**.

Ces évolutions majeures nous rappellent qu'il ne faut pas réduire l'enseignement du numérique à sa dimension technique, mais l'intégrer plus largement au sein des différentes disciplines avec lesquelles il est susceptible d'être articulé. **Dans l'académie, divers documents supports ont été produits pour aider les équipes pédagogiques à s'emparer de cette dimension partagée de l'enseignement du numérique**. Les premières mises en œuvre sont stimulantes et encouragent à poursuivre l'effort.



2.7 - ÉLARGIR SES HORIZONS : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LES LANGUES VIVANTES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le déploiement du Plan langues vivantes qui vise une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères selon les propositions du rapport Manès-Taylor Oser dire le nouveau monde.
- Le renforcement de la précocité des apprentissages ainsi qu'une ouverture à la diversité linguistique sur l'ensemble de la scolarité et dans les activités périscolaires.
- À l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, la généralisation des partenariats scolaires européens et l'ambition d'atteindre 1 500 labels Euroscol au niveau national en 2022.

Sur la base du rapport « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde »¹ publié en 2018, un **plan langues vivantes** a été mis en œuvre depuis deux ans au niveau national. Il vise à encourager les initiatives et expérimentations en faveur de l'apprentissage des langues vivantes, dès l'école primaire, et se décline en diverses actions dans chacune des académies. Il propose de s'appuyer sur des outils innovants, des ressources d'accompagnement et des modalités d'évaluation pour connaître et valoriser le niveau atteint par les élèves.

Pour l'académie de Clermont-Ferrand, la mise en œuvre du plan langues vivantes s'articule autour des axes suivants :

- **mettre en œuvre un enseignement, dès l'école maternelle**, en favorisant une exposition précoce et régulière des élèves aux langues vivantes ;
- **rendre l'enseignement des langues vivantes plus structuré et progressif**, en s'appuyant sur les ressources institutionnelles mises à disposition des professeurs des écoles, dont « le guide pour l'enseignement des langues vivantes à l'école », et en exploitant notamment le levier du numérique ;
- **inscrire le plan langues dans la continuité écoles-collèges**, en mobilisant les instances des conseils écoles-collèges ;

¹ http://cache.media.education.gouv.fr/file/Racine/33/4/propositions_meilleure_maitrise_langues_vivantes_998334.pdf

- **encourager la certification des enseignants dans les 1^{er} et 2^d degrés** : la certification discipline non linguistique permet aux enseignants qui le souhaitent de valoriser leurs compétences en langues dans l'optique de dispenser une partie de leur enseignement en langues vivantes et, de ce fait, d'augmenter le temps d'exposition et de pratique pour les élèves. Chaque année, plusieurs enseignants des collèges, lycées professionnels et lycées généraux et technologiques sont certifiés DNL dans l'académie ;
- **poursuivre le déploiement de l'agent conversationnel « Captain Kelly »** : après une phase d'expérimentation qui a concerné 3 écoles par académie (Aristide Briand Montluçon (03) ; Carandella Crandelles (15) ; Diderot Clermont-Ferrand (63)), cet outil sera déployé dans d'autres établissements en cours d'année. Il s'agit d'un assistant vocal innovant au service de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire. Il vise à assister le professeur des écoles, sans s'y substituer, dans la conduite des activités en langue anglaise ;
- **accompagner la généralisation du test de positionnement en anglais « Ev@langue » pour les élèves de troisième** : il concernera en 2021/2022 tous les élèves de troisième, qu'ils soient scolarisés en collège, lycée professionnel, Erea ou Segpa. Ce test de positionnement 100% numérique vise à valoriser les compétences en anglais des élèves et à proposer un outil diagnostique aux enseignants ;
- **poursuivre le développement de la labellisation « Euroscol »** : ce label s'adresse aux écoles et établissements publics et privés sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues. Dans l'académie, **11 établissements des premier et second degrés ont obtenu ce label** au cours des deux dernières années ;
- **favoriser la mobilité des élèves et des enseignants** : l'académie s'engage plus que jamais dans le programme européen de mobilité Erasmus+, en joignant pour la première fois ses ressources et ses efforts à ceux des académies de Lyon et Grenoble, dans le cadre de la région académique. Pour le lancement du nouveau programme Erasmus 2021-2027, deux consortiums de région académique, l'un pour l'enseignement scolaire, l'autre pour l'enseignement professionnel, ont été validés par la commission européenne. Les établissements de l'académie qui se joindront à ces consortiums feront administrer et gérer leurs mobilités par la région académique, et bénéficieront d'un accès accru et simplifié aux mobilités européennes.

Présidence française de l'union européenne 2022

Le rapport à l'altérité, au fondement du contrat social implique aussi une ouverture sur l'étranger.

En cette année marquée par la présidence française de l'Union européenne, l'Europe, son histoire, sa construction et ses valeurs feront l'objet d'actions pédagogiques renforcées. Cette présidence sera aussi une occasion supplémentaire de nouer des partenariats scolaires avec les pays de l'UE et de promouvoir des actions dans les écoles et les établissements pour faire vivre et célébrer l'Europe (appel à projets PFUE 2022, célébrons l'Europe !).

Un **Guide des possibles** accompagnera le déploiement de cette année scolaire européenne. Entre décembre 2021 et juin 2022, le calendrier sera jalonné d'événements qui mettront en avant au niveau européen le savoir-faire de notre institution et de ses acteurs de terrain.

3.

L'ÉGALITÉ

DES CHANCES





3.1 - OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE AUX ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP. UN CHEMIN CONSIDÉRABLE PARCOURU DEPUIS 2017

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Forte de son engagement de 4 décennies en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap et de son partenariat proactif avec l'agence régionale de Santé depuis 2016, l'académie s'est engagée avec conviction dans la relance nationale pour une école pleinement inclusive. Depuis 2017, ses structures et son organisation ont été enrichies afin de construire un service public de l'école inclusive cohérent qui conjugue étroitement les ressources administratives et les ambitions pédagogiques. Outre une augmentation de 30% du nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), une augmentation de 15,5% du nombre d'Ulis, la création d'un véritable réseau pédagogique partenarial pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, la création d'un service académique de l'école inclusive et de 4 services départementaux de l'école inclusive, tout le territoire scolaire a été réorganisé en pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) au service de la communauté éducative.

— DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP À L'ÉCOLE INCLUSIVE POUR TOUS

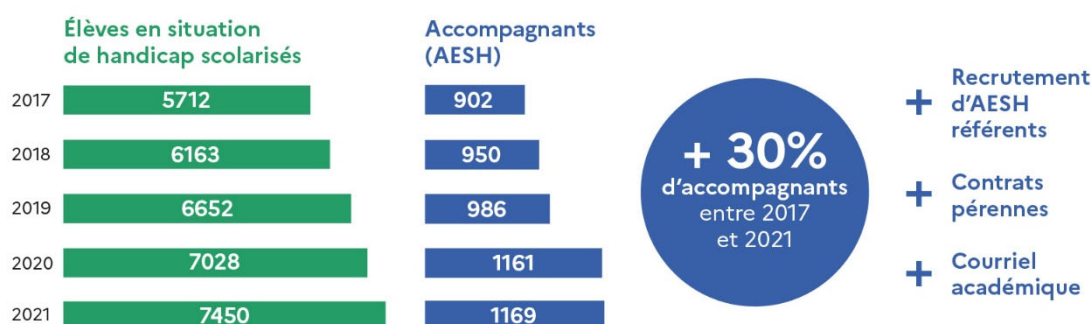
La dynamique de l'école inclusive est née de l'ambition d'assurer une scolarisation de qualité aux élèves en situation de handicap. Les efforts de mise en accessibilité et d'adaptation pédagogiques qui sont nécessaires à ces enfants sont aussi en mesure de bénéficier à tous les élèves sans distinction, qu'ils présentent ou non des besoins éducatifs particuliers. Prendre en considération pour l'acquisition des apprentissages scolaires les besoins de chaque élève présentant des particularités, c'est aussi prendre en considération les besoins pédagogiques de tous les élèves en vue de construire une société inclusive respectueuse de la dignité de chacun et ambitieuse pour tous.

Ainsi, chaque année, les élèves présentant des troubles fonctionnels ou de santé accèdent de plus en plus nombreux à un parcours scolaire de droit commun en établissement scolaire. À la rentrée scolaire de septembre 2017, ils étaient 5700 dans nos écoles, collèges et lycées. Ils seront un peu plus de 7400 à la rentrée de septembre 2021. Sur cette période, les moyens ont été singulièrement augmentés pour accompagner la scolarité de ceux d'entre eux qui présentent des besoins particuliers importants :

- 253 Ulis à la rentrée 2021 contre 219 à la rentrée 2017 ; l'académie se distingue aussi avec la création de 3 Ulis renforcées pour les enfants en situation de polyhandicap ;
- 1169 équivalents temps plein d'AESH à la rentrée 2021 contre 902 à la rentrée 2017 ;
- 7 unités en école maternelle pour l'autisme (UEMA) à la rentrée 2021 contre 4 à la rentrée 2017 ;
- 3 unités en école élémentaire pour l'autisme (UEEA) à la rentrée 2021 contre 0 à la rentrée 2017 ;
- 4 professeurs ressources autisme à la rentrée 2021 contre 0 à la rentrée 2017 ;
- 100% des élèves scolarisés dans un établissement scolaire engagé dans un PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) à la rentrée 2021 contre 33% à la rentrée 2019.

En outre, le secteur médico-social, en partenariat avec nos services, a déployé 5 équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) qui couvrent l'ensemble du territoire académique.

🔍 La scolarisation des élèves en situation de handicap : état des lieux



— UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE ORGANISÉ SUR LE TERRITOIRE ACADÉMIQUE

Depuis la rentrée scolaire de 2019, l'académie a réorganisé ses services en faveur de l'école inclusive. Elle a créé un service académique de l'école inclusive au rectorat (SAEI) et un service départemental de l'école inclusive dans chaque direction académique (SDEI). Ces services associent étroitement les équipes pédagogiques des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap) et les services chargés de l'administration et de la gestion des moyens et des personnels. Placés directement auprès du recteur d'académie et des directeurs académiques des services de l'éducation nationale, ces services de l'école inclusive supervisent tous les aspects du déploiement et de la mise en œuvre de la politique éducative inclusive :

- organisation des structures et dispositifs pédagogiques pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont notamment les élèves en situation de handicap ;
- accueil et information des familles (cellule de demande unifiée par téléphone ou par formulaire internet) ;
- formation des professeurs aux adaptations pédagogiques (formation initiale en partenariat avec l'Inspé et formation continue) ;
- gestion des AESH.

Initié en 2019, l'organisation du territoire académique en PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) est achevée à la rentrée scolaire 2021 : chaque établissement scolaire public ou privé sous contrat appartient désormais à un regroupement territorial à taille humaine qui permettra une mutualisation localisée des moyens d'accompagnement et la constitution d'un pôle ressources pour l'école inclusive en partenariat avec les professionnels de la santé et les services et établissements médico-sociaux de proximité. Chaque PIAL est co-piloté par un chef d'établissement et un inspecteur chargé d'une circonscription du premier degré qui seront assistés par un ou plusieurs coordonnateurs, en liaison avec le SDEI de leur département et le SAEI du rectorat.

— UNE INFORMATION ACCESSIBLE ET PARTAGÉE POUR TOUS

L'école inclusive se construit avec la communauté éducative. Celle-ci doit pouvoir accéder aux informations dont elle a besoin. À cet effet, l'académie a créé un ensemble d'outils accessibles à tous sur Internet :

- une plateforme de réponses aux questions usuelles de parents avec un annuaire des professionnels et responsables du secteur scolaire de leur enfant : **Vers l'école pour tous, on vous accompagne** (<https://portailrectorat.in.ac-clermont.fr/ecole-inclusive/>) ;
- une plateforme de saisine directe des parents par téléphone (04 43 57 21 91) ou par formulaire Internet : **Ma demande école inclusive** (<http://www.ac-clermont.fr/ma-demande-ecole-inclusive/>) ;
- un **portail de ressources et références pédagogiques et juridiques pour l'école inclusive** à l'attention des professeurs, des AESH et des parents (<http://www.ac-clermont.fr/ecole-inclusive/>) ;
- une **carte dynamique des PIAL** qui permet de situer chaque établissement scolaire dans son PIAL avec les coordonnées des responsables (<https://stat.ac-clermont.fr/cartotheque/PIAL/#8.403431936379402/45.7041/3.3131>).

— UN PARTENARIAT RÉGIONAL ORIGINAL ET FORT EN FAVEUR DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Depuis 2016, l'académie de Clermont-Ferrand associée aux académies de Lyon et de Grenoble a formalisé un partenariat fort avec l'agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes par une **convention régionale thématique en faveur de l'école inclusive**. Cette convention de cinq ans a permis d'améliorer considérablement la mise à disposition des moyens médico-sociaux pour une scolarisation plus inclusive des élèves en situation de handicap et les formations croisées des professionnels. Elle a servi de modèle pour un déploiement national de ce partenariat dans toutes les régions. Cette convention doit être renouvelée en 2022.

Le service public de l'ÉCOLE INCLUSIVE

Objectif : assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, de la maternelle au lycée, en prenant en compte leurs singularités

1 UN DIALOGUE RENFORCÉ

AVEC LES FAMILLES



ENTRETIEN D'ACCUEIL DES FAMILLES

avec l'équipe pédagogique



CELLULES D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE

0 805 805 110

n° vert actif toute l'année



DEMANDE D'AMÉNAGEMENT AUX EXAMENS

simplification de la procédure : un formulaire unique par examen



PLATEFORME ACADÉMIQUE

« Vers l'école pour tous, on vous accompagne »



COMMISSION SPÉCIFIQUE D'AFFECTATION

instance départementale chargée de proposer une affectation aux élèves en situation de handicap sans solutions de scolarisation

2 DES PARCOURS DE SCOLARISATION TOUJOURS PLUS PERSONNALISÉS



LA STRATÉGIE AUTISME

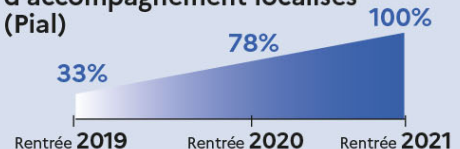
+ 4 postes de professeurs ressources TSA



UN MAILLAGE TERRITORIAL PLUS FIN

• Nouveaux dispositifs de scolarisation
+ 34 Ulis
+ 3 UEMA
+ 3 UEEA
ouverts depuis 2017

• Déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)



L'APPUI DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

• Équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas)
• Pial renforcés

3 UNE FORMATION SOUTENUE POUR LES PERSONNELS



FORMATION CONTINUE

• 33 départs en formation l'an dernier
• L'École inclusive priorité du plan académique de formation



FORMATION INITIALE

• Une formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs
• 60 h de formation pour les AESH



FORMATION SPÉCIALISÉE

• Création du Cappei
• Obtention possible du Cappei par validation des acquis de l'expérience professionnelle
• 99 départs en formation entre 2017 et 2021



RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

• Nombreuses ressources par catégorie de troubles sur le site académique



3.2 - NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le prolongement de l'instruction obligatoire de 16 à 18 ans.
- Une meilleure identification des jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi.
- Des solutions proposées au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.
- La fusion des Parcours d'excellence avec les Cordées de la réussite en un seul dispositif avec un accompagnement continu de la 4^e à la terminale.

— LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16 A 18 ANS

Le 13 septembre 2018, à l'occasion du lancement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Président de la République a annoncé la mise en place, à la rentrée 2020, d'une obligation de formation visant à ce qu'« aucun jeune de moins de 18 ans ne se trouve sans solution, et soit scolarisé, en formation, ou en emploi ». Cette obligation est remplie quand un jeune âgé de 16 à 18 ans « poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle ».

Le décret relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans a été publié le 6 août 2020 et complété par un arrêté et une instruction interministérielle.

Ce nouveau dispositif renforce les mesures prises dans les académies pendant la période de crise sanitaire afin d'apporter des solutions nouvelles pour les jeunes mineurs et leurs familles, particulièrement touchés par le confinement, et les ramener vers le chemin de la formation.

Ce sujet est piloté pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes par l'académie de Clermont-Ferrand (site clermontois de la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation). Un groupe de travail régional a associé les missions locales, les centres d'information et d'orientation, les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), le Conseil régional et le commissariat à la stratégie pauvreté, pour harmoniser les pratiques et les fonctionnements des **plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** (PSAD) au regard des nouvelles instructions :

- formalisation d'un modèle type de charte de fonctionnement et de confidentialité ;

- mise en place d'un schéma fonctionnel (vérification des situations, partage des listes des jeunes repérés, nomination des structures responsables et des référents, rôle des conseils départementaux, etc) ;
- mise en place des modalités de fonctionnement du numéro vert (création d'un logigramme pour guider les personnels qui répondent) ;
- établissement d'une cartographie régionale des solutions ;
- communication grand public sur le décrochage scolaire ;
- organisations départementales arrêtées (partenaires impliqués, instances de pilotage et fréquences des réunions, etc.).

427 jeunes soumis à cette nouvelle obligation ont été pris en charge par l'Éducation nationale dans l'académie de Clermont-Ferrand, au cours de l'année 2020-2021.

— LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Le 8 septembre 2020, Emmanuel Macron, en déplacement à Clermont-Ferrand, accompagné des ministres Jean-Michel Blanquer, Frédérique Vidal et Elisabeth Moreno, a annoncé, depuis le rectorat de Clermont-Ferrand, une nouvelle dynamique pour les cordées de la réussite.

L'accompagnement à l'orientation doit être un réel levier pour l'égalité des chances. Le but est de lutter contre l'autocensure, et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4^e, jusqu'au baccalauréat et au-delà.

Plus de 6000 élèves ont pu bénéficier des dispositifs durant l'année scolaire 2020-2021, soit 3,5 fois plus d'élèves que l'année précédente (dont 400 élèves de quatrième).

Une dynamique a été engagée en faveur de la ruralité : 35 collèges ruraux ont intégré une ou des cordées, soit 44% des établissements ruraux de notre académie.

Deux cordées supplémentaires, intégrant les établissements d'enseignement supérieur, des lycées à classes post-bac, des lycées professionnels et des collèges ont été créées :

- **Cordée Trouve Ta Voie**, portée par le centre égalité des chances de l'ESSEC, avec 54 établissements encordés (13 lycées, 41 collèges dont 27 ruraux), soit plus de 3800 élèves ;
- **Cordée Thermalisme, Bien-Être et Pleine Santé**, portée par l'UCA - UFR de Médecine. Elle s'appuie sur le Campus des Métiers et des Qualifications « Thermalisme, Bien-Être et Pleine Santé » et concerne trois lycées, un lycée professionnel et deux collèges ruraux.

Stages de réussite : près de 1500 élèves bénéficiaires à l'automne et au printemps 2020 / 2021

Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances aux élèves de l'école élémentaire au lycée éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Ils permettent de consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou de combler des lacunes en travaillant en petit effectif.



1 473 élèves

Devoirs faits (automne 2020)

+ de 29% des collégiens bénéficient de devoirs faits



46% des collégiens de Rep+ bénéficient de devoirs faits

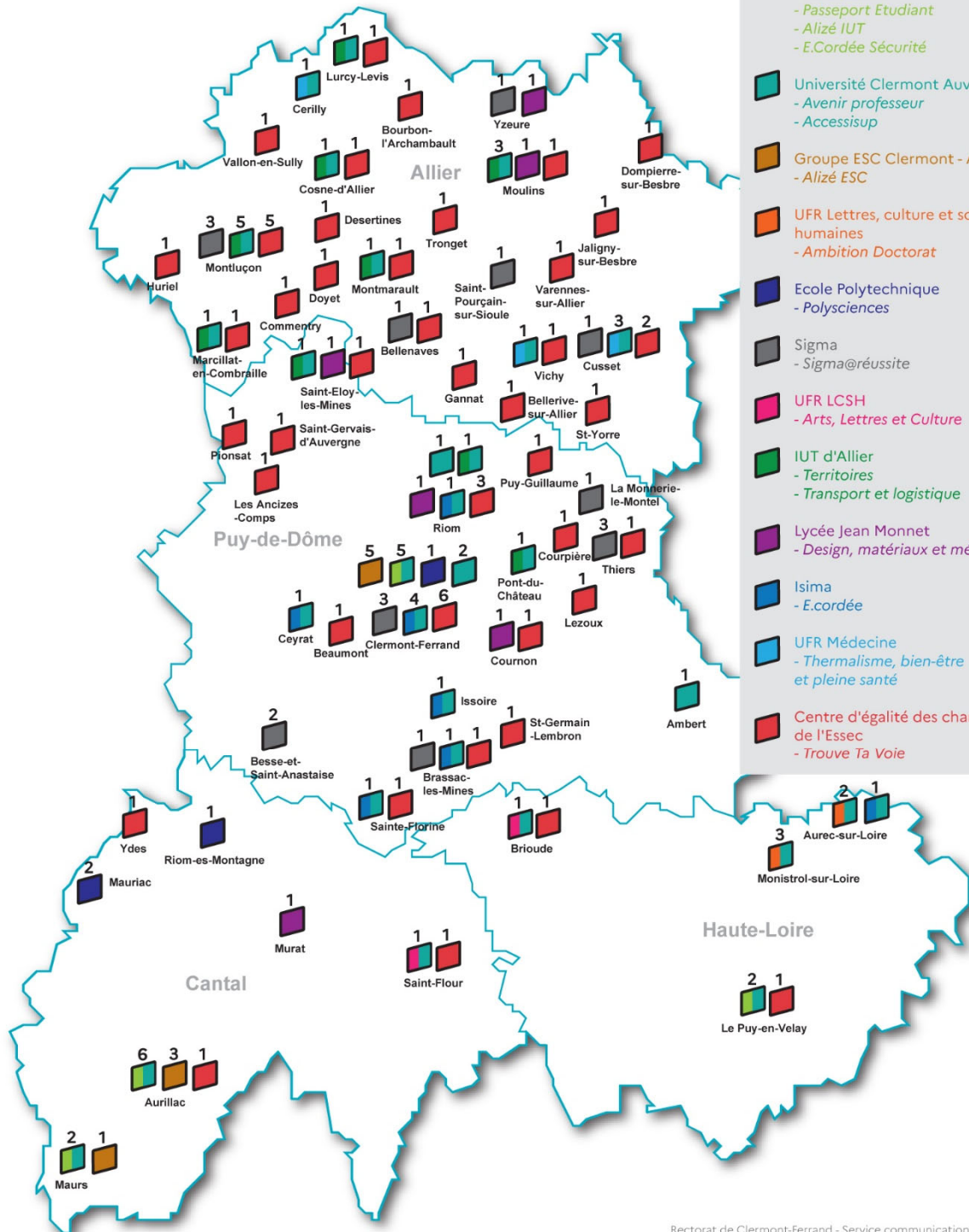


ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

17 Cordées de la réussite

Année scolaire 2020/2021



Rectorat de Clermont-Ferrand - Service communication - Janvier 2021



3.3 - DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Dès 2017, l'égalité des chances était une préoccupation majeure et partagée par tous dans l'académie. Au-delà de la sphère de l'enseignement, l'académie a initié des partenariats avec les collectivités territoriales pour développer des projets originaux dont certains ont été valorisés au niveau national. Au fil des années, ces projets ont mûri et sont devenus des cadres organisateurs dans lesquels chaque acteur éducatif trouve sa place. Le concept de territoire éducatif s'est progressivement affiné et s'est aussi adapté à la variété des situations. Cette souplesse et cette réactivité se sont révélées particulièrement importantes dans le cadre de la crise sanitaire. Quelles que soient les évolutions à venir, cette solidarité et ce souci de conjuguer justice sociale et efficacité éducative continueront à irriguer le travail de l'académie.

Dans son ambition de réduction des inégalités, l'École porte une politique de progrès social qui consiste à donner davantage à ceux qui ont besoin de plus et à développer les alliances éducatives.

Suite à la parution de différents rapports portant sur l'analyse des politiques de soutien des populations les plus fragiles en matière d'éducation, une réflexion nationale est portée sur l'éducation prioritaire et les territoires ruraux pour affiner encore la prise en compte des besoins et des spécificités au plus près du terrain.

Plusieurs mesures ont été mises en place au niveau national.

— LES CITÉS ÉDUCATIVES

Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label « Cité éducative » résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires. Le postulat est de rassembler à partir du collège et des écoles, tous les acteurs partageant les valeurs républicaines et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles.

Dans l'académie, une cité éducative est en développement sur la ville de Clermont-Ferrand autour du collège La Charme et de ses écoles, afin de mieux prendre en compte les besoins des jeunes populations du quartier de la Gauthière et des Vergnes.

— LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

Pendants du principe de cité éducative pour la ruralité, ils constituent un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même. Ils ont pour objectif de **développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales** et éloignées. Ils ont été déployés de manière expérimentale sur 23 territoires issus de 3 académies du nord de la France. **10 académies, dont celle de Clermont-Ferrand, sont désormais concernées.**

— LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Ils sont également observés de manière expérimentale sur trois académies, permettant de contractualiser de manière spécifique avec des unités éducatives (école, collège, lycée) accueillant du public en situation de fragilité sociale et n'étant pas identifiées comme appartenant au réseau de l'éducation prioritaire bien qu'en présentant certaines caractéristiques, afin de les accompagner selon leurs projets.

— LES ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'académie de Clermont-Ferrand compte 5 réseaux Rep+ et 6 réseaux Rep répartis sur l'Allier et le Puy-de-Dôme.

Le travail d'analyse et d'évaluation des actions mises en place depuis la refondation a été conduit par une auto-évaluation des projets des réseaux afin de procéder aux réajustements nécessaires des stratégies dans l'écriture de nouveaux projets de réseaux et à la lumière des données scolaires, statistiques et de la Recherche. Les pilotes des réseaux que sont les inspecteurs et les chefs d'établissement seront soutenus à la rentrée par des formations nationales et académiques. Les différents acteurs que sont les enseignants, coordonnateurs de réseaux et formateurs bénéficient également de formations dédiées.

L'ambition scolaire pour les élèves des quartiers sensibles reste la grande focale, qu'il s'agisse de la poursuite des mesures qui touchent au premier degré (instruction obligatoire à 3 ans, 100% de réussite en CP et classes dédoublées de la GS au CE1 en lien avec le référentiel et la priorité aux fondamentaux), jusqu'aux dispositifs de soutien et d'orientation spécifiques aux Rep+ et Rep ou plus généraux qui sont **également fortement encouragés dans les zones rurales fragiles** : stages de réussite, vacances apprenantes, devoirs faits, cordées de la réussite, internats d'excellence et partenariats. Un déploiement plus large de la mesure du petit-déjeuner à l'école fait l'objet d'un soutien accru.

Le **plan de lutte contre le décrochage scolaire** est parallèlement renforcé dans tous les établissements de l'éducation prioritaire afin de mieux prendre en compte les conséquences des périodes de crise.

Afin de **lutter contre le non-recours aux bourses et aux fonds sociaux**, un **accompagnement social** volontariste sera déployé à l'intention des familles pour leur bonne information.

— LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

Amorcé en septembre 2020 dans deux départements préfigureurs, l'Aisne et le Val d'Oise, le projet « territoires numériques éducatifs » sera étendu cette année à 10 autres départements. Dans notre région académique, le département de l'Isère a été sélectionné et travaille actuellement à la mise en œuvre opérationnelle des mesures d'accompagnement de cette nouvelle dynamique numérique. L'objectif est en effet de renforcer massivement les usages du numérique éducatif tout au long de la scolarité, en insistant particulièrement sur le premier degré qui apparaît aujourd'hui comme moins avancé que le second relativement à l'utilisation des outils et ressources numériques.

Trois volets essentiels peuvent être identifiés dans ce projet : la formation, l'équipement et l'évaluation. Chacun d'eux concerne l'ensemble des acteurs impliqués, les élèves et les enseignants, bien sûr, mais aussi les parents, tant il devient évident que c'est dans une logique pluri-partenaire que pourront se développer des stratégies plus efficaces et ayant des effets plus durables au service d'une meilleure réussite de tous les élèves.

Cette approche partenariale associe aussi l'ensemble des collectivités territoriales concernées, mais aussi des opérateurs nationaux au premier rang desquels figure le réseau Canopé. Celui-ci sera susceptible d'intervenir en particulier pour des actions de formation et d'accompagnement des équipes.

La délégation de région académique pour le numérique éducatif pilotera ce dispositif et assurera le lien avec l'ensemble des acteurs impliqués. Elle s'attachera aussi à identifier les solutions les plus pertinentes pour généraliser progressivement ce dispositif sur l'ensemble du territoire de la région académique.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, nous pourrons aussi nous appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de l'incubateur national « Ecoles en réseau » qui continue à fédérer de nombreuses actions mobilisant le numérique éducatif.

— LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

L'académie compte désormais 3 campus des métiers et des qualifications (CMQ) labellisés :

- **thermalisme bien-être et pleine santé** : ce campus, dont le lieu totem se situe à Vichy, au pôle universitaire Lardy, se déploie sur un périmètre géographique désormais étendu en 2020 au Cantal, avec l'absorption de l'agro campus ; extension qui étaye son triple périmètre thématique autour du bon, du bien et du bien-être ;
- **design matériaux innovation** : labellisé excellence en 2020 et porteur du PIA3 DeMain depuis 2019, le campus s'appuie sur le lycée Jean Monnet d'Yzeure et son école du verre, ainsi que sur l'école Sigma qui porte le PIA ; le déploiement de ce dernier offre des perspectives ambitieuses pour les 5 années à venir en matière notamment de recherche, d'innovation, de partenariat et d'ouverture internationale ;
- **aérocampus AURA** : le plus ancien des CMQ de l'académie est plus que jamais le campus par excellence de la filière aéronautique en région AURA ; partenaire incontournable des acteurs du secteur, il démontre une capacité sans cesse renouvelée à faire face aux enjeux de formation d'une filière économique exigeante et en mutation permanente.

Se nourrissant de la dynamique générée par ces 3 CMQ et par l'effet région académique, plusieurs projets sont en gestation dans l'académie notamment autour de l'industrie, de la mobilité et de l'agro-alimentaire ; le champ des possibles reste immense à l'image d'une région innovante dont les besoins en qualification ne cessent de croître.



3.4 - VISER LES SOMMETS GRÂCE AUX INTERNATS D'EXCELLENCE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un nouveau modèle d'internat fondé sur une dynamique de projet centrée sur la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.
- Un projet soutenu par le Plan de relance qui a permis d'accompagner la réhabilitation ou la création d'Internats d'excellence.
- À la rentrée 2021 dans l'académie : 16 Internats d'excellence qui pourront accueillir 1683 jeunes.
- La revalorisation de la prime d'internat pour les élèves boursiers.

Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine. Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent **réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir**. En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

— 16 ÉTABLISSEMENTS POUR VIVRE UNE SCOLARITÉ AUGMENTÉE

9 collèges et 7 lycées sont labellisés internats d'excellence dans l'académie, ce qui représente **1683 places d'accueil**.

Chaque établissement a conçu un projet spécifique pour répondre à la demande sociale, tout en prenant en compte les caractéristiques locales, et pour offrir un lieu de vie propice à la réussite de chaque interne.

La répartition géographique offre un **maillage territorial équilibré** tant au niveau des départements que des territoires à partir d'un axe central (Sud Puy-de-Dôme, Nord Cantal et Haute-Loire), que de la prise en compte des zones rurales ou de moyennes montagnes éloignées et une inscription dans les trois bassins de vie de l'Allier (Montluçon, Vichy, Moulins).

La labellisation a bénéficié du dialogue avec les collectivités territoriales mais aussi d'un accompagnement expert.

— DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES INVESTIES

L'internat d'excellence requiert un accompagnement de proximité, à l'écoute des besoins et des aspirations des élèves. Des équipes pluri-catégorielles sont investies dans :

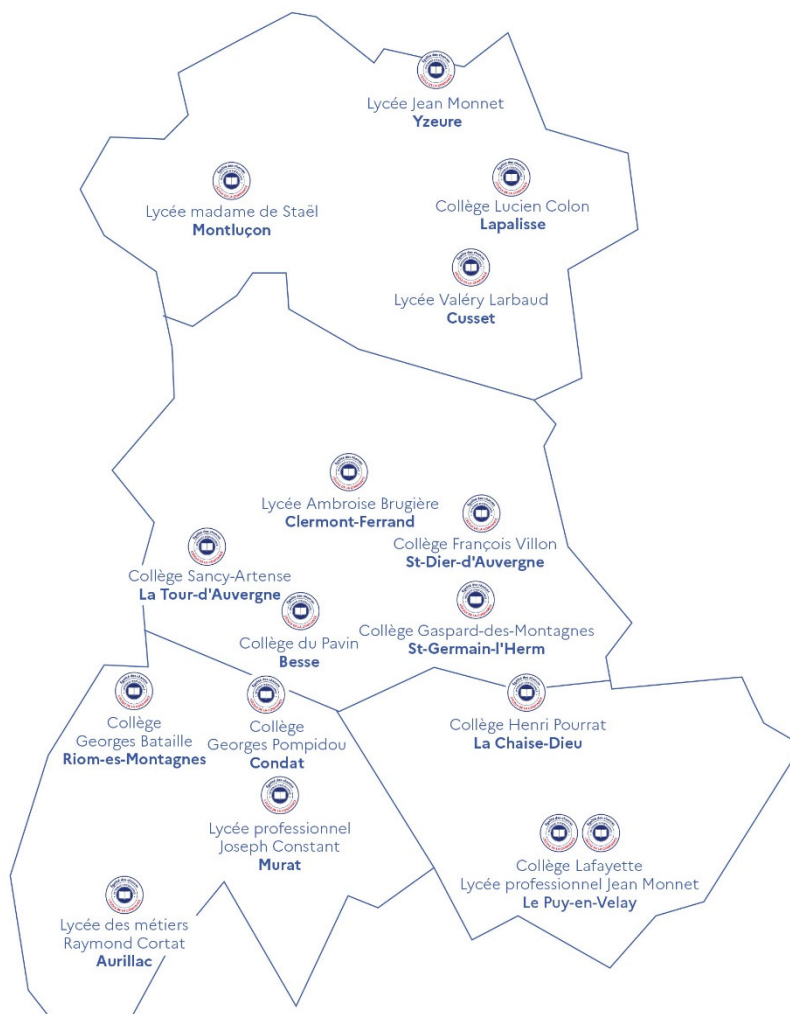
- un **accompagnement à la scolarité renforcé** (aide aux devoirs, diversification des modalités et des lieux de travail, AED référents, suivi individualisé...) pour élargir les champs des possibles en terme de poursuite d'étude ou de projet professionnel (mentorat, tutorat, partenariats économiques...);
- la **proposition d'activités** où l'adolescent pourra développer et exercer ses excellences et ses talents (sport et santé, arts et culture, sciences-techniques et ateliers créatifs, écologie et protection de l'environnement, ouverture internationale...);
- l'accueil, la **qualité de vie et le bien-être** par le biais d'un projet de vie collectif, structurant et inclusif (aménagement des espaces, éducation aux risques, rythme de vie...).

Bien grandir, c'est aussi **s'engager et être responsabilisé dans son quotidien** pour devenir progressivement autonome, c'est pourquoi les internats d'excellence proposent des espaces et des temps d'échanges (conseil de l'internat...).

A ce titre, **des moyens complémentaires** en AED (10,85 ETP) ont été alloués après une étude approfondie des dossiers.

Le dialogue avec les familles s'engage dans une logique partenariale et éducative où **l'accueil peut être modulé** (ouverture 7/7, présence fractionnée, accueil « à la carte » ...), où les progrès sont explicités régulièrement.

Par les perspectives nouvelles qu'ils promeuvent, **les internats d'excellence ont vocation à devenir des laboratoires d'expériences pour tous les internats de l'académie.**



L'internat : une chance de plus pour réussir !



3.5 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Éducation prioritaire : 100% de CP et CE1 dédoublés, 59,3% des GS en 2021.
- Amélioration de l'attractivité des établissements les moins favorisés par une politique menée en faveur des langues anciennes et de l'éducation artistique et culturelle.
- Des actions en faveur des élèves boursiers.

— DAVANTAGES DE BOURSIERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS FAVORISÉS

Dans le cadre d'une ambition renforcée en faveur de l'égalité des chances et de la mixité sociale, une priorité a été donnée aux élèves boursiers ou susceptibles de l'être, notamment à l'entrée au lycée.

Sur un secteur commun à plusieurs lycées, il est donné satisfaction en priorité aux vœux d'affectation formulés par les élèves souffrant d'un handicap, puis les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement.

Au regard de l'objectif de mixité sociale fixé avec les partenaires et selon des critères définis localement, une priorité a été ensuite accordée aux vœux formulés par les élèves susceptibles d'être boursiers.

Ainsi, **quatre lycées publics ont été identifiés pour accueillir des lycéens boursiers supplémentaires**. Il s'agit d'établissements dont les IPS (indices de position sociale) sont parmi les plus élevés de l'académie :

- Madame de Staël à Montluçon ;
- Emile Duclaux à Aurillac ;
- Blaise Pascal à Clermont-Ferrand et René Descartes à Cournon.

L'ouverture prioritaire des établissements aux élèves boursiers, par l'octroi d'un bonus à l'affectation, a permis **l'admission de 16% de boursiers supplémentaires**.

Une expérimentation cantalienne sur la mixité de genre

Pour l'affectation des 3^{es} Prépa-métiers sur les lycées professionnels Raymond Cortat et Monnet-Mermoz, disposant de formations métiers stéréotypés par genre, un équilibre a été choisi de 5 jeunes filles dans chaque lycée sur un vivier de 10 demandes.



3.6 – PRÉSERVER LA SANTÉ DES ÉLÈVES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Depuis 2017, l'académie de Clermont-Ferrand collabore avec l'Inspé pour réaliser l'École promotrice de santé (EPSa), qui permet une approche globale et positive de l'ensemble des actions menées au profit de la santé et du bien-être des élèves : visites médicales, actions de prévention, d'éducation, etc.

— PRIORITÉ À LA PRÉVENTION AVEC L'ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ

Les **comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté** ont un rôle moteur dans l'impulsion et le développement d'une démarche d'École promotrice de santé, basée sur un diagnostic identifiant les besoins des élèves. Chaque échelon de ces comités (académique, départemental, établissement, inter-degrés et inter-établissements) favorise l'engagement vers l'École promotrice de santé.

Dans l'académie, des groupes de travail composés des acteurs et des usagers (fédérations de parents d'élèves) ont été constitués et ont défini 4 priorités à mettre en œuvre pour soutenir les écoles et les établissements scolaires dans leur résolution : élaborer un diagnostic de territoire pour identifier les besoins et les ressources disponibles, proposer des formations et produire des ressources pour accompagner les équipes, définir les conditions de la collaboration avec les partenaires, identifier des temps et des modes de communication favorisant le travail collectif.

A la rentrée 2021, **de nombreuses expérimentations témoignent de la mise en œuvre de cette approche :**

- projet de recherche « Alliance » dans certaines écoles primaires du Cantal ;
- diagnostic territorial sur l'activité physique et la sédentarité sur les 25 communes de Billom communauté ;
- accompagnement au diagnostic de certains établissements ;
- élaboration d'un outil de pilotage à la démarche EPSa et d'un site internet ressource ;
- formation d'équipes volontaires.

L'année 2021-2022 permettra de former un groupe de professeurs ressources pluri-catégoriels pour renforcer les équipes dans la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité de l'école élémentaire à la terminale, en appui des vademecum qui seront publiés à la rentrée.

4 ○

L'ÉPANOUISSEMENT

DANS TOUS LES TEMPS

DE L'ENFANT





4.1 - ACCOMPAGNER LES CENTRES DE LOISIRS : LE PLAN MERCREDI POUR LES PLUS JEUNES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Le Plan mercredi a été initié en 2018 pour accompagner les collectivités et soutenir le développement d'activités de loisirs de qualité le mercredi : activités culturelles et artistiques, sportives, environnementales, civiques, scientifiques et numériques. Elles garantissent une diversité et une progressivité pédagogiques sur l'année, et font appel aux ressources du territoire.

Le Plan mercredi est une démarche qualitative et volontaire, permettant de capitaliser sur les avancées permises par les PEdT (projet éducatif territorial). Il facilite une approche plus globale des temps de l'enfant en favorisant le développement d'accueils de loisirs et l'accessibilité aux activités culturelles et sportives. Sa force vient du dialogue permanent entre les différents acteurs en favorisant le développement d'accueils de loisirs au bénéfice des enfants et familles, et donc l'attractivité du territoire au moyen d'aménagements facilitateurs comme :

- l'adaptation des règles applicables aux accueils collectifs de mineurs périscolaires inscrits dans un PEdT ;
- une aide financière apportée par les Caisses d'allocations familiales (CAF) aux accueils de loisirs mettant en œuvre une nouvelle offre de qualité ;
- un accompagnement méthodologique et pédagogique des services de l'État et des CAF associés aux fédérations d'éducation populaire.

Il facilite :

- la mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de Loisirs ;
- la collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation ;
- l'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- le développement de la mixité sociale ;
- la mise en place d'une politique d'information des familles ;
- la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel ;
- le développement de partenariats ;
- le développement d'activités éducatives de qualité conçues dans une logique de loisirs et de découvertes qui relèvent de thématiques diversifiées. Ces activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant. Elles sont le plus souvent organisées en cycle dans une logique de parcours et aboutissent à une réalisation finale.

Dans le département du Cantal, les communes les plus accoutumées à la démarche PEdT se sont lancées au démarrage du dispositif. Pour le relancer et remobiliser les associations locales auprès des collectivités, des réunions en présentiel et en visio conférence ont été menées. Elles ont mis en lumière la candidature de l'association départementale des PEP, une articulation et une complémentarité avec la CAF du Cantal et ses mesures financières. Les projets "plan mercredi" seront accompagnés et concerneront obligatoirement un ou plusieurs des domaines suivants :

- l'éducation à la citoyenneté et la sensibilisation aux valeurs de la République ;
- la découverte de cultures et de langues étrangères ;
- l'éducation au développement durable ;
- l'éducation artistique dans toutes ses formes d'expression (notamment musicale) ;
- les activités physiques et sportives, notamment celles en lien avec les dispositifs « Savoir rouler à vélo » et « Aisance aquatique ».

Dans l'Allier, le groupe d'appui départemental a validé en 2018 21 projets éducatifs de territoire et labellisé ces PEDT en plan mercredi.

Depuis, le dispositif s'est étoffé : on compte aujourd'hui dans le département 29 plans mercredi adossés chacun à un accueil de loisirs labellisé. Sur ces 29 plans mercredi, 4 concernent des intercommunalités qui permettent de compter dans le département 124 communes engagées sur un plan mercredi.

La labellisation se poursuit à la faveur d'un travail partenarial soutenu avec la CAF et le service Jeunesse et Sports.

Dans la Haute-Loire, 40% des collectivités ont choisi d'adopter le plan mercredi. Le dispositif est relancé depuis début 2021 pour inciter les communes ou EPCI à entrer dans le dispositif, des aides importantes versées par le biais de la CAF sont mobilisées sur ce dispositif.



4.2 - CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES : LES « VACANCES APPRENANTES »

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'opération Vacances apprenantes a été initiée à l'été 2020 pour répondre aux besoins liés à la crise sanitaire : renforcer les connaissances des élèves après plusieurs semaines de fermeture des écoles, leur permettre de s'aérer, de se dépenser et de se cultiver.
- Opération reconduite en 2021, les Vacances apprenantes ont permis à 1400 enfants de l'académie de profiter d'activités culturelles, sportives ou de nature près de chez eux ou de partir en vacances pendant l'été.

Le premier confinement a mis en évidence le rôle primordial de l'école dans la construction des liens sociaux pour nos jeunes élèves. Le retour à l'école a été salué par tous, élèves familles, personnels de l'éducation nationale, comme un besoin et une attente. Les vacances apprenantes se sont révélées dans cette période, pour **apporter aux plus fragilisés une continuité pédagogique dans un temps hors temps scolaire.**

Cette année, les Vacances apprenantes sont maintenues et même étendues. Elles se déclinent en de nombreux dispositifs, pour permettre à toutes les équipes de se projeter sur des projets plus ou moins ambitieux :

- école ouverte ;
- école buissonnière ;
- stages de réussite ;
- été du pro ;
- mon patrimoine à vélo ;
- colos apprenantes.

L'académie a accompagné cet été la réalisation d'une vingtaine de projets, de journées d'accueil au sein de l'établissement à des séjours de quelques jours en extérieur.

Sur les différentes périodes de congés, **l'ensemble des initiatives a permis d'accueillir 1400 élèves de l'élémentaire au secondaire**, grâce à l'engagement des équipes pédagogiques.



Pass Culture pour les élèves de la 4^e à la terminale



AUJOURD'HUI



Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans



Sur l'ensemble du territoire national



300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022



Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4^e à la terminale



25 € par an à partir de la 4^e, puis 50 € par an pendant les années de lycée

TROIS OBJECTIFS

1

100 % des élèves concernés

2

Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels

3

Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif

DEUX DÉCLINAISONS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT

PART INDIVIDUELLE*

PART COLLECTIVE**

Collégiens 4 ^e			25 €/élève
Collégiens 3 ^e			25 €/élève
Lycéens 2 ^{de}	20 €	+	30 €/élève
Lycéens 1 ^{re}	30 €	+	20 €/élève
Lycéens Tle	30 €	+	20 €/élève

*La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

**La part collective permet à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe.

LES ACTEURS

- Association avec le ministère de la Culture
- 1 référent culture par collège et par lycée
- L'outil Adage pour les professeurs pour géolocaliser les offres collectives pass Culture

LE CALENDRIER

- **Octobre 2021**
Phase de test de l'application dans les académies pilotes de Rennes et Versailles
- **Début 2022**
Généralisation à toutes les académies



4.3 - S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le renforcement des savoirs fondamentaux Savoir nager et Savoir rouler à vélo.
- L'accroissement de la pratique physique et sportive dans le premier degré, notamment en valorisant les actions menées dans le cadre du sport scolaire par l'Usep, et en généralisant le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne.
- L'incitation des écoles et établissements scolaires à développer des projets sportifs, notamment en relation avec l'UNSS et l'UGSEL, et à lier des partenariats avec les clubs sportifs locaux dans le cadre de la labellisation Génération 2024.
- L'accompagnement des jeunes de 6 à 17 ans à la prise de licence dans un club sportif avec le Pass'Sport.

— GÉNÉRATION 2024

Le label « Génération 2024 » a été créé en 2017 pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes, entre le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, dans le contexte de l'organisation par la France des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ses objectifs sont de valoriser et renforcer les passerelles entre l'institution scolaire et le mouvement sportif, et de construire les conditions d'un héritage sportif et culturel de l'un des plus grands événements sportifs mondiaux, autour des valeurs de l'olympisme : excellence, amitié, respect.

Dans l'académie, 174 établissements sont labellisés dont 2 lycées agricoles, répartis sur les 4 départements : 43 dans l'Allier, 12 dans le Cantal, 27 en Haute-Loire et 92 dans le Puy-de-Dôme.

L'Université Clermont Auvergne et le Creps de Vichy sont également labellisés.



Les projets, souvent interdisciplinaires, portés par les établissements fédèrent des équipes autour de différentes thématiques en relation avec les projets d'écoles et d'établissement. Ainsi, de nombreuses équipes éducatives sensibilisent au handicap lors de la **semaine olympique et paralympique chaque année en février**, en faisant vivre des sports paralympiques tels le basket fauteuil ou le volley assis par exemple, avec le soutien des partenaires du monde sportif. Ces pratiques peuvent être enrichies par des rencontres avec des sportifs paralympiques, comme au **collège Georges Bataille de Riom-es-Montagnes** avec Antoine Besse, para-triathlète.

Pour élargir les connaissances, l'exposition « [Histoire, sport et citoyenneté](#) » associe 30 valeurs et 30 sportifs ou équipes aux 30 olympiades. Elle circule dans les collèges et les lycées, ouvrant à de riches pans de l'histoire culturelle et sociale du sport, à travers l'exemplarité d'athlètes emblématiques. Toutes les disciplines scolaires peuvent ainsi contribuer à développer cette culture, comme au **collège Constantin Weyer à Cusset** où les élèves sont invités à créer leur village olympique en cours de technologie, ou dans de nombreux autres établissements dans lesquels la diététique du sportif et les principes d'alimentation saine font partie des projets, œuvrant aussi pour l'éducation à la santé.

Le label Génération 2024 donne ainsi une visibilité aux établissements engagés dans une dynamique sportive, telle que portée, entre autre, par les **sections sportives scolaires** et la vitalité des **associations sportives**. Cette dynamique permet également d'irriguer les territoires, comme à Clermont-Ferrand où toutes les écoles sont labellisées et fédérées par l'association locale de l'Usep, ou le **collège de Saint-Didier-en-Velay** qui fédère les écoles de son territoire autour de manifestations sportives assurant le lien écoles-collège.

Enfin, les projets développés dans le cadre du label Génération 2024 peuvent également nourrir les activités offertes par les **internats d'excellence** comme au **lycée Valéry Larbaud à Cusset** et au **collège du Pavin à Besse**. Et au lycée Ambroise Brugière à Clermont-Ferrand, l'un des établissements de la Cité de tous les talents, les aménagements de scolarité permettent, comme dans d'autres collèges ou lycées, aux sportifs de haut niveau de poursuivre leur **double projet sportif et scolaire** dans des conditions optimales.

Toutes ces mesures et actions illustrent de façon non exhaustive l'engagement et la créativité des équipes pour promouvoir les vertus de l'activité physique, dont l'EPS reste la pierre angulaire, dans ses dimensions citoyennes, sociales, culturelles, inclusives, de santé et d'épanouissement de chacun.

— 30 MINUTES DE SPORT PAR JOUR

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Renforcer l'activité physique et sportive dès l'école primaire est l'objectif que l'Éducation nationale, en collaboration avec Paris 2024, s'est fixé dans le but que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche de l'**École promotrice de santé** pour lutter contre les risques d'obésité et la sédentarité. Elle promeut le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants et contribue à leur donner le goût de la pratique sportive dans le cadre de la dynamique Génération 2024.

Distinct de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportif, le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (30 minutes APQ) vise à ce que tous les élèves, quelle que soit leur condition, puisse atteindre la recommandation de l'OMS pour la santé des enfants : au moins 60 minutes d'activité par jour, à l'heure où 87% des adolescents français n'atteignent pas cette recommandation et où 20% d'eux sont en surpoids.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, le déploiement commence par la nomination d'un **référent par département** qui coordonne le dispositif au niveau de chaque direction départementale de l'éducation nationale (DSDEN) et de chaque service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDEJ). Plusieurs dispositifs expérimentaux mobilisant le savoir-faire du sport scolaire et des fédérations sportives partenaires ont été testés cette année :

- **les défis récré en partenariat avec l'Usep** (union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré) ;
- **les pauses actives en partenariat avec l'ASM Omnisports** ;
- **jeux d'Antan : jeux d'enfants**.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'APQ » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires mais aussi périscolaires.

L'ambition académique est de permettre un développement progressif de ce dispositif avec une montée en charge du nombre de classes concernées à l'horizon 2024. Cela nécessitera l'**accompagnement des enseignants**. Les référents départementaux avec l'appui des conseillers pédagogiques en EPS, de l'Usep et des partenaires sportifs locaux prévoient, **dès l'année scolaire 2021-2022, des actions de formations et la formalisation d'outils pédagogiques à destination des écoles.**

La santé par le sport ne se décrète pas, mais, par l'action de tous, les bonnes habitudes se prendront dès l'école, pour une jeunesse plus active et en bonne forme physique. Le développement de ce dispositif dans l'académie de Clermont-Ferrand constitue une réponse à l'enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants et vise à rendre la Génération 2024 plus active et en meilleure santé ce qui reste un préalable favorable à la réussite scolaire.

— SAVOIR ROULER À VÉLO (SRAV)

« Savoir Rouler à Vélo » s'inscrit dans **une initiative interministérielle**, le « plan vélo et mobilités actives » initié en 2018 par la Gouvernement, dont l'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo en France et d'atteindre les 9% de déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Comme d'autres programmes développés dans le cadre scolaire, il fait la promotion de la pratique d'une activité physique régulière auprès des plus jeunes qui sont touchés la sédentarité tout en promouvant un **mode économique et écologique de déplacement.**

Destiné aux enfants de **6 à 11 ans**, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Il compose de trois blocs d'apprentissage détaillés dans le socle commun de compétences :

- 1^{ère} étape : **Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo.**

Il s'agit d'acquies un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner ;

- 2^e étape : **Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.**

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route ;

- 3^e étape : **Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle.**

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, le programme est progressivement mis en œuvre avec le concours de plusieurs partenaires dont l'union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré (Usep), la fédération française de cyclisme, la fédération des usagers de la bicyclette... On notera également que plusieurs collectivités territoriales développent leur réseau de pistes cyclables et sont partenaires du SRAV. Ce sera le cas, par exemple, des **communes d'Aubière ou de Thiers pour l'année scolaire à venir.**

Dans les 4 départements, de véritables cycles d'apprentissages des trois blocs du SRAV ont pu être dispensés et certains ont été valorisés à l'occasion de rencontres sportives scolaires qui ont permis la délivrance de l'attestation, comme cela a été le cas à **Ambert pour « la récré des Petits Copains » ou à Giat pour « la Ronde des Combrailles » pour environ 200 élèves de cycle 3.**

L'académie de Clermont-Ferrand entretient et renforce ses partenariats locaux dans le cadre de ce programme, une plateforme SRAV permet désormais aux enseignants de valider des blocs du Savoir Rouler à Vélo, ce qui permet d'espérer un déploiement de l'opération et l'augmentation significative du nombre d'attestations délivrées pour l'année 2021-2022.

— SAVOIR NAGER

En 2018, 1649 noyades ont eu lieu sur le territoire national dont 600 ont été fatales, soit 30% de plus qu'en 2015. Chez les enfants de moins de 6 ans, la hausse est de 96% et globalement de 132% pour les seules piscines privées familiales.

Au regard de cette augmentation croissante du nombre de noyades accidentelles, et dans le cadre des nouvelles orientations souhaitées par Roxana Maracineanu, ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, un plan gouvernemental ambitieux a été déployé, depuis quelques années, autour d'un **parcours de formation complet**, du non nageur au nageur, permettant ainsi à tous l'obtention de l'**attestation du Savoir nager à 11 ans (fin de cycle 3)**. Ce dernier se décompose en 3 phases :

- inciter les familles, très tôt dès 4 mois, à familiariser les bébés aux joies de l'activité aquatique avec les Bébés Nageurs ; cette période peut se prolonger jusqu'à 4 ans ;
- le dispositif « Aisance aquatique » pour les enfants de 4 à 6 ans ;
- le dispositif « J'apprends à nager » pour les enfants de 6 à 12 ans et l'attestation du Savoir nager.

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il appartient ainsi aux établissements de mettre en place des actions destinées aux élèves non nageurs, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement et de soutien en vigueur ; le cas des élèves en situation de handicap ou d'aptitude partielle doit faire l'objet d'une attention particulière.

« Savoir nager », relayé récemment par un plan national de formation ambitieux, sera déployé à la rentrée et consolidé à travers une formation de formateurs destinée à enrichir les pratiques professionnelles ; l'occasion de porter un nouveau regard sur les démarches pédagogiques et d'informer au mieux les professeurs d'EPS du continuum de formation à inscrire du premier au second degré.

Toute la communauté éducative est mobilisée vers l'objectif de donner la chance à tous les élèves, où qu'ils soient scolarisés sur le territoire académique, la possibilité d'accéder aux centres aquatiques et de pouvoir ainsi, tout en bénéficiant de l'attestation savoir nager, sésame pour tous les sports nautiques, de se protéger et de pouvoir sauver les autres grâce aux cycles d'enseignements programmés autour du sauvetage aquatique.

— PASS'SPORT

Le Pass'Sport a été présenté en mai dernier par le président de la République, en présence de Jean-Michel Blanquer et de Roxana Maracineanu. Il s'agit d'une **nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Les jeunes éligibles doivent avoir entre 6 et 18 ans et doivent remplir l'un des trois critères suivant :

- bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire en 2021 ;
- bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les structures sportives concernées sont les associations affiliées aux fédérations sportives agréées dont la liste est accessible sur la page Pass'sport du ministère des sports. D'autres associations agréées par le ministère peuvent également être partenaires du dispositif.

Le dispositif est géré par la DRAJES : <https://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article1589>

5.

22 600 HOMMES

ET FEMMES ENGAGÉS





5.1 - S'APPUYER SUR LES ACQUIS DE LA CRISE SANITAIRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La mise en place d'une cellule de continuité pédagogique dans les académies et d'un réseau national de correspondants académiques « continuité pédagogique ».
- La création d'un plan de continuité pédagogique dans tous les établissements.
- Un protocole sanitaire déployé au cours de l'année scolaire 2020-2021.
- À partir de novembre 2020 : des tests antigéniques sur prélèvement nasopharyngé.
- À partir du mois de février 2021 : des campagnes massives de dépistage par tests RT-PCR sur prélèvement salivaire.
- Au retour des vacances de printemps : des autotests antigéniques.

Chaque français a été reconnaissant aux personnels de l'Éducation nationale d'avoir su **relever les multiples défis résultant de la crise sanitaire**. L'objectif majeur de la continuité pédagogique a nécessité la mobilisation d'équipements et de ressources numériques, mais il est rapidement apparu que cette solution imposait aussi d'imaginer et de mettre en place un accompagnement pour éviter que la situation n'amplifie les écarts entre des populations habiles à tirer profit de cet enseignement à distance et d'autres publics beaucoup plus fragiles.

Dans un premier temps, il a fallu identifier et caractériser les difficultés afin de proposer des solutions aussi cohérentes que possible et surtout adaptées à la diversité des situations constatées sur le terrain. Un travail de repérage très important a été mis en place, impliquant tout particulièrement les chefs d'établissement, les directeurs d'école, les corps d'inspection et leurs équipes. Cette importante charge de travail était incontournable pour **mettre en place des stratégies d'anticipation**. Si le premier confinement avait constitué un choc et conduit à trouver des solutions au fil de l'eau, il n'était pas question qu'un tel scénario se reproduise. Dès lors, même lors des périodes de répit, toutes les équipes sont restées mobilisées, ce qui a permis une bien meilleure réactivité lors des nouveaux pics de tension.

La crise sanitaire a bien sûr permis de prendre conscience de l'importance du numérique au service de l'enseignement, mais elle a surtout montré à quel point cet instrument était au service des équipes pédagogiques sans jamais être en mesure de se substituer à elles. **C'est l'engagement des enseignants qui a permis de maintenir une réelle qualité éducative** pendant cette période difficile, le numérique apparaissant comme un instrument particulièrement utile, mais uniquement quand les enseignants le mobilisaient au service de leur projet éducatif. Cette prise de conscience a aussi conduit à développer de nombreuses formations, en

particulier dans le domaine de l'hybridation de l'enseignement. La forte demande des enseignants pour des actions en ce domaine illustre bien l'importance des perspectives qui s'offrent à nous.

Le besoin d'anticiper nous a aussi conduits à **renforcer le lien avec les collectivités territoriales qui se sont fortement impliquées** et ont su s'adapter pour mettre en place des solutions de prêt d'équipement. Au-delà de cette réactivité fondamentale sans laquelle le risque de fracture numérique aurait été encore plus dangereux, les collectivités se sont aussi engagées dans un travail de partenariat avec les services de l'Éducation nationale, afin de rechercher des solutions pour mieux équiper et mieux doter en ressources les écoles et les établissements.

La prise en compte des contraintes particulières liées aux différences interindividuelles peut parfois déboucher sur des réponses en termes de stratégies territorialisées. C'est le cas, par exemple, dans le cadre de l'éducation prioritaire ou pour la prise en compte des spécificités de l'enseignement en territoire rural isolé. Cependant, la gestion de cette crise sanitaire nous a aussi amenés à amplifier la **prise en compte des différences interindividuelles chez les élèves et les jeunes**. Là encore, le numérique facilite l'élaboration de réponses mieux adaptées aux besoins de chacun, mais cette assistance n'a de sens et d'efficacité que si elle est gérée par des équipes pédagogiques.

L'installation durable de la crise sanitaire nous a aussi obligés à **mieux gérer les publics considérés comme prioritaires**. Dans un premier temps, toute la société a pu saluer l'engagement des enseignants qui ont accepté d'assurer l'accueil des **enfants de soignants**. Il faut souligner que malgré le stress et les difficultés, cet accueil a toujours pu être réalisé de manière satisfaisante dans l'académie, ce qui est à porter au crédit de toutes les équipes engagées dans cette dynamique. Cependant, si cette première réaction était indispensable, la question de la gestion de ce temps d'enseignement et de la prise en compte simultanée des élèves qui ne pouvaient être présents est apparue comme essentielle. De la même manière, de **nouveaux publics fragiles et en risque de décrochage** ont été identifiés. Il faut remarquer que tous les établissements qui ont été amenés à mettre en place un schéma de continuité pédagogique s'imposant pour des contraintes sanitaires se sont attachés à prendre en compte ces populations et à faciliter leur accueil de manière quasi permanente. Il faut aussi souligner l'engagement et la réactivité des corps d'inspection et de leurs équipes qui se sont fortement impliqués afin d'aider les enseignants à gérer une situation dont la complexité est réelle.

Dans chaque département, les inspectrices et l'inspecteur d'académie se sont appliqués à promouvoir un travail de maillage territorial en s'appuyant sur des réseaux de proximité d'ores et déjà bien établis dans l'académie. Ainsi, du territoire local à la cellule académique pour la continuité pédagogique, **la logique de réseau a permis de faciliter les échanges et de diffuser des pratiques** en les adaptant autant que de besoin au contexte spécifique de chaque école ou établissement. De la même manière, le lien avec le groupe national des référents académiques pour la continuité pédagogique, mis en place et piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire, a facilité l'élaboration et la diffusion de solutions innovantes et efficaces.

Au bout du compte, **cette période de crise sanitaire aura contribué à renforcer les liens entre l'ensemble des acteurs de la sphère éducative. Elle aura aussi facilité l'émergence et la généralisation de pratiques pédagogiques novatrices au service desquelles le numérique est un instrument privilégié, tout en rappelant que c'est bien la relation humaine, et en particulier la relation élève professeur, qui reste centrale dans notre système éducatif.**

L'accueil des enfants des personnels prioritaires : exemple dans l'Allier

En 2019-2020, un réseau de pôles d'accueil a permis un maillage du territoire au plus proche des besoins des usagers. D'abord réservé aux enfants des seuls personnels soignants, l'accueil a graduellement été étendu à toutes les professions indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les pôles d'accueil, parfois organisés par les collectivités territoriales, ont été répartis sur une trentaine d'écoles et 4 collèges, fréquentés par un nombre d'enfants variant de 90 à 180 par jour, en fonction du jour et de la période, avec une moyenne établie à 150 enfants environ.

L'expertise acquise lors de cette période inédite au printemps 2020 a permis d'aborder la semaine du 5 au 9 avril 2021 avec réactivité et efficacité : le réseau des pôles d'accueil a pu être réactivé avec souplesse, rapidité et efficacité. Dès les annonces présidentielles, le département s'est organisé pour proposer un accueil opérationnel répondant aux besoins des personnels prioritaires et aux mesures de sécurité sanitaires : dès le lundi 5 avril, sur une trentaine de pôles, près de 300 enfants ont ainsi pu être accueillis pendant une semaine, avec l'appui du SDJES et des collectivités territoriales pour garantir des plages d'accueil dépassant le cadre horaire scolaire habituel, et répondre ainsi au mieux aux besoins des usagers en fonction de leurs contraintes professionnelles.

Dans le Cantal, de nouvelles ressources pour les directeurs d'école

La crise sanitaire a fait accélérer la prise en compte du besoin d'un ENT dans le premier degré. Différents temps de travail ont eu lieu pour réfléchir et initier la diffusion des ressources nécessaires aux enseignants et à la gestion de l'école, au sein du groupe numérique puis en équipe de circonscription. Un état des lieux a été effectué, suivi de la création de rubriques. Pour exemple, dans la partie « Gestion École », la rubrique des directeurs comporte désormais un axe Santé et sécurité au travail :

- santé et sécurité dans les écoles (registres, règlements...);
- santé et sécurité des personnels ;
- imprimés administratifs ;
- imprimés « pédagogiques » ;
- textes institutionnels (code de l'éducation, Bulletin Officiel...).

Le site est alimenté par les IEN, les CPC, le référent des directeurs d'école, les ERUN, le secrétaire général de la DSDEN, sous couvert de l'IEN en charge du numérique et du secrétaire général.



5.2 - TRANSFORMER EN PROFONDEUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avait lancé, dès 2017, un agenda social, soucieux d'améliorer les conditions d'exercice des personnels de l'éducation nationale, notamment des professeurs. Annoncé en août 2020 et lancé le 22 octobre de la même année, le Grenelle de l'éducation a permis de mettre en œuvre une concertation très large et inédite de l'ensemble des acteurs de l'éducation. Cette réflexion de fond visant à transformer le système éducatif s'est traduite par 12 engagements pour renforcer le service public de l'Éducation nationale et développer une GRH qualitative de proximité autour de 4 thèmes fondateurs : reconnaissance, coopération, ouverture et protection. Chacun de ces 12 engagements s'appuie sur un des 4 leviers de mobilisation des ressources humaines : l'attractivité du métier, le sentiment d'appartenance à l'institution, l'efficacité des procédures et le besoin d'entraide. Ces engagements trouvent leur déclinaison dans la feuille de route RH de l'académie.

— LES ENGAGEMENTS DU GRENELLE

Personnalisation

Afin de permettre à chacun de faire connaître ses compétences et ses souhaits, une nouvelle direction de l'encadrement a été mise en place en 2021 pour suivre attentivement les carrières des personnels d'encadrement intermédiaire et supérieur des ministères ; pour la compléter, **des missions académiques d'encadrement seront généralisées en septembre 2021.**

La politique de gestion des ressources humaines sera ainsi renforcée et permettra de réaliser l'ambition d'un véritable accompagnement personnalisé et généralisé, en repérant et en suivant mieux les talents.

Plus encore, la mobilité au sein du ministère sera facilitée ainsi que l'accompagnement des professeurs, par une plus grande attractivité des concours, le mentorat des jeunes professeurs, une plus grande mobilité internationale, mais aussi en favorisant les détachements, en accompagnant l'accès à des fonctions d'encadrement, et en faisant mieux connaître les métiers et les carrières, dans le ministère et en interministériel.

Esprit d'équipe

Pour développer l'esprit d'équipe au sein des établissements et plus largement au sein du ministère, les liens sont développés, à travers des aides et des outils communs, en particulier la création d'un bouquet de prestations culturelles, sociales, touristiques et de loisirs, appelé Préau, mais aussi d'un **espace numérique appelé Colibris**, pour des échanges plus simples entre les personnels et l'administration.

La direction d'école est par ailleurs consolidée et les équipes de collèges et de lycées connaîtront davantage d'autonomie pour développer leurs projets.

Amélioration du service public de l'éducation nationale

La capacité globale de l'éducation nationale de garantir une continuité du service public se déploie grâce à plusieurs ressorts.

Le premier est d'avoir un aperçu objectif et transparent du pouvoir d'achat et du bien-être au travail des personnels pour prendre des décisions communes : c'est pourquoi a été créé l'Observatoire des rémunérations et du bien-être des personnels (Orbe).

Le deuxième ressort est de proposer aux personnels une feuille de route RH académique, au plus près de la réalité des territoires, qui s'incarne dans le déploiement de la RH de proximité pour mieux informer, mieux écouter, mieux orienter et mieux répondre aux personnels.

La continuité du service public consiste aussi à assurer une prise en charge pédagogique en cas d'absence de courte durée d'un professeur en optimisant l'organisation dans les écoles et les établissements.

Enfin, l'accès à la formation continue diplômante sera rendu plus cohérent avec la création d'écoles académiques de formation continue, associant les Inspé et Canopé. **25 académies ont déjà répondu à cet appel à manifestation d'intérêt, dont l'académie de Clermont-Ferrand.**

— AGENDA SOCIAL

Un agenda social a été proposé aux partenaires sociaux en juin-juillet 2021.

À la suite de ces travaux, un bilan d'étape permet d'acter les mesures prises, en particulier sur la revalorisation des rémunérations des personnels.








Plusieurs chantiers ont aussi vocation à se poursuivre dès septembre 2021.

Le ministre a réuni les organisations syndicales le mercredi 25 août autour des mesures RH mises en œuvre dès 2021 et des décisions prises pour 2022 en matière de revalorisation et d'évolutions des modalités de gestion des personnels.

Certains chantiers seront finalisés d'ici décembre.

Les mesures qui augmentent le pouvoir d'achat des personnels éducatifs depuis la rentrée scolaire 2020

MONTANTS BRUTS

 <p>DIRECTEURS D'ÉCOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> + 450 € (en 2020) Prime exceptionnelle + 176 €/an Prime d'équipement informatique Jusqu'à + 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité* + 450 €/an (dès 2021) Revalorisation indemnitaire ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe 	 <p>PROFESSEURS ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <ul style="list-style-type: none"> + 176 €/an Prime d'équipement informatique Jusqu'à + 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité* ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe 	 <p>PROFESSEURS DOCUMENTALISTES</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à + 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité* + 233 €/an Revalorisation indemnitaire ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe
<p>PERSONNELS DE DIRECTION</p>  <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à + 1 150 €/an Augmentation de l'indemnité de fonction ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe 	<p>CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION</p> <ul style="list-style-type: none"> + Jusqu'à 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité* + 236 €/an Revalorisation indemnitaire ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe 	 <p>ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ET ASSISTANTS D'ÉDUCATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Nouvelles prestations sociales : Cesu garde d'enfant et Srias***
<p>PERSONNELS D'INSPECTION</p>  <ul style="list-style-type: none"> + 1 200 €/an Revalorisation indemnitaire** ➔ Création d'un 11^e échelon pour les IEN 	<p>CONSEILLERS DE FORMATION CONTINUE</p>  <ul style="list-style-type: none"> + 5 % Revalorisation indemnitaire 	<p>RÉFÉRENTS AESH</p> <ul style="list-style-type: none"> + 600 €/an Indemnité de fonctions

* Prime dégressive versée pendant les quinze premières années de carrière à l'ensemble des corps enseignants et assimilés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. 1 400 € brut annuel l'année de titularisation (soit 117 € brut mensuel), 500 € brut annuel à dix ans de carrière (soit 42 € brut mensuel).

** Pour les IA-IPR et IEN dans la limite des plafonds réglementaires.

*** Prestations offertes par les sections régionales interministérielles d'action sociale.



5.3 - MIEUX RECONNAITRE ET ACCOMPAGNER LE TRAVAIL DES PROFESSEURS ET DES PERSONNELS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Dès 2017, un engagement fort pour revaloriser les personnels et surtout les professeurs.
- Au total, 1,1 milliard d'euros consacré à ces revalorisations en 2021 et 2022 pour tous les professeurs, CPE, PsyEN, avec une priorité aux débuts et milieux de carrière pour renforcer l'attractivité des métiers.
- Des revalorisations qui concernent aussi tous les autres personnels.

Un effort marqué de l'académie a permis depuis plusieurs années d'accompagner, à la fois des personnels désireux d'évoluer professionnellement, mais également des personnels rencontrant momentanément des difficultés dans l'exercice de leur métier.

Aujourd'hui, l'académie, dans le cadre du Grenelle de l'éducation, s'engage à aller au-delà, dans une attention au bien-être au travail et à l'épanouissement professionnel :

- en dépassant l'approche purement gestionnaire et statutaire ;
- en repensant totalement sa relation aux personnels ;
- en proposant un accompagnement personnalisé répondant à leurs attentes professionnelles tout au long de leur carrière ;
- en s'appuyant sur un pilotage de proximité basé sur la responsabilisation des acteurs promouvant le développement professionnel.

— VALORISER LES COMPÉTENCES POUR FLUIDIFIER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Si les métiers de l'éducation, notamment l'enseignement, apparaissent souvent comme une vocation, les personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports peuvent également souhaiter connaître des évolutions professionnelles, soit au sein du ministère, soit en dehors de celui-ci, de manière temporaire ou définitive. Ces projets professionnels doivent être mieux pris en compte et, dans la mesure du possible, être accompagnés par une offre de formation continue susceptible de valoriser les compétences et les talents, mais également par la mise en place de tutorat et de mentorat dans une relation interpersonnelle de soutien, d'aide, d'échanges et d'apprentissage.

A ce titre, en miroir de la création de la direction de l'encadrement ministérielle, l'académie de Clermont-Ferrand a installé la mission académique de l'encadrement (MAE) mobilisant l'ensemble des acteurs relais des Ressources Humaines afin de repérer les talents et de constituer un vivier de cadres pour anticiper et préparer notamment les recrutements sur les métiers identifiés comme étant en tension (inspecteurs, personnels de direction, conseiller technique assistants sociaux, infirmiers, médecins...) ou encore donner de la visibilité sur les parcours de carrière dans la durée. La MAE aura vocation à suivre les candidats repérés jusqu'à l'aboutissement de leur projet professionnel à l'appui d'une offre de service. La première revue des cadres de l'académie sera réalisée très prochainement. Dans le cadre du plan d'actions « égalité professionnelle femme-homme », un travail sera également mis en place pour vaincre l'autocensure et ainsi valoriser tous les talents.

Dans cette même logique, une attention particulière sera accordée aux demandes à l'initiative du personnel, qu'il s'agisse de demandes de formation, d'accompagnement à la mobilité, de préparation aux concours ou de projets de transition professionnelle. Ses besoins doivent être repérés au plus près du terrain et trouver des réponses dans les plans de formation académique et départementaux.

— RENFORCER LA PROFESSIONNALISATION ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La valorisation et la montée en compétences des personnels a également pour but d'améliorer le geste professionnel et de perfectionner les pratiques. Cela passe par un accompagnement personnalisé en lien avec un plan de formation proposant une offre lisible, attractive et adaptée aux besoins. Le GRAF, groupe de réflexion académique sur la formation, pluri-catégoriel et inter degré auquel est associé l'Inspé, élabore la stratégie académique en matière de formation continue. Les conseillers RH de proximité ont intégré le GRAF.

Les formations analyses de pratiques sont également privilégiées et largement plébiscitées s'appuyant sur les échanges entre pairs avec pour objectif d'aider à la prise de recul nécessaire pour faire évoluer ses pratiques professionnelles tout en partageant les problématiques rencontrées. Des interactions dynamiques de formation-action-recherche sont également menées. Le Master « Territoires et pilotage des systèmes éducatifs » en est une bonne illustration. Unique en France, ce parcours MEEF, accueilli par l'Inspé Clermont-Auvergne en lien avec l'institut d'Auvergne du développement du territoire (IADT), permet aux personnels d'encadrement de l'académie de croiser leurs regards et pratiques de pilotage et de profiter des apports scientifiques et de la recherche internationale pour développer leurs capacités d'analyse et de pilotage en faveur des territoires apprenants de l'académie.

Enfin, cette année encore, l'équipe du groupe académique d'accompagnement professionnel accueillera jusqu'à 25 nouveaux personnels des établissements publics du second degré qui souhaitent améliorer la gestion de leur classe et actualiser leurs pratiques professionnelles.

Chaque enseignant engagé dans ces parcours de formation est accompagné personnellement par un enseignant formateur-accompagnateur. Ce dispositif apporte un soutien, une aide personnalisée et des outils pédagogiques et relationnels. Une réflexion est en cours pour élargir ce dispositif aux enseignants relevant du 1^{er} degré.



Stéphanie Lacombe/MENJS

5.4 – RENFORCER L'ESPRIT D'ÉQUIPE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Au travers de son projet stratégique 2019-2021, l'académie s'est clairement inscrite dans le déploiement des réseaux et des territoires apprenants, faisant des collectifs de travail la base d'une construction collaborative des savoirs et s'appuyant sur l'éthique de la professionnalité, de l'engagement et de la solidarité. De nombreuses actions ont pu être réalisées grâce aux communautés d'apprentissage professionnelles. Les travaux lancés cette année autour de la direction d'école laissent envisager de nouvelles perspectives d'évolution. Par ailleurs, l'engagement n°5 du Grenelle de l'éducation permettra à chacun de bénéficier d'avantages sociaux répondant ainsi à la logique d'entraide attendue par l'ensemble des personnels avec la création de l'association nationale PRÉAU.

— UNE DIRECTION D'ÉCOLE CONSOLIDÉE

Le rôle du directeur d'école en matière de pilotage pédagogique est pleinement reconnu et le nouveau régime des décharges mis en œuvre, dès cette rentrée, devrait contribuer à l'amélioration des conditions d'exercice du métier.

Le chantier ouvert sur la direction d'école a permis d'installer dans les 4 départements de l'académie un groupe départemental des directeurs d'école (GDDE) réunissant plusieurs directeurs d'école afin de partager les réflexions sur l'évolution de ce métier. Quatre référents pour les directeurs d'école coordonnent les travaux de ces GDDE. Leurs missions essentielles seront de rendre opérationnelles les décisions du GDDE visant à améliorer l'accompagnement des directeurs, d'identifier les besoins en formation, de proposer des modalités de travail et des contenus pour les échanges entre pairs.

Bien évidemment, le lien inter degré se poursuivra avec les actions développées par les conseils école collège, tout comme le dispositif « Écoles éloignées en réseaux » fondé notamment sur le travail collaboratif en réseau des élèves et des enseignants via l'outil numérique.

— UNE VISION PARTAGÉE EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES AU SEIN DES EPLE

Le projet d'établissement, tout comme le contrat d'objectifs de l'établissement, sont construits et partagés avec l'ensemble de la communauté éducative. Ils doivent permettre à chaque acteur de se sentir engagé personnellement dans une ambition collective dont il peut apprécier le sens et le rayonnement à travers la réussite des élèves. A ce titre, la coordination pédagogique, professeur et CPE référent, sera renforcée et le développement des fonctions mixtes telles que professeurs-inspecteurs sera accompagné.

En outre, le travail conduit dans l'académie avec les chefs d'établissements autour de l'auto-évaluation et des audits participatifs permet également aujourd'hui aux personnels des EPLE volontaires de s'inscrire dans une dimension dynamique de leurs métiers. Cette année, 71 EPLE s'engageront dans cette démarche.

— LA CRÉATION D'UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

L'accueil des personnels nouvellement affectés dans l'académie est l'occasion, à travers la présentation de l'académie et du portail de services proposés, de favoriser un sentiment d'appartenance et de rompre l'anonymat.

Par ailleurs, la prise de fonctions des nouveaux personnels adjoints gestionnaires, secrétaires d'EPL, fondés de pouvoir, d'intendance et médico-sociaux est marquée dans l'académie par le suivi d'une formation d'adaptation à l'emploi dédiée.

— LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE PRÉAU

Dans la logique d'entraide portée par le collectif, l'ensemble des personnels doit pouvoir bénéficier d'avantages sociaux. Avec l'association nationale PRÉAU, il est proposé de développer une offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Cette offre à travers un portail unique, aurait plusieurs objectifs :

- **développer une offre de prestations** pour tous les personnels de toutes les académies et de l'administration centrale, en complément des actions proposées par l'État au niveau interministériel, ministériel et académique, ou par les associations académiques ou locales d'action sociale en faveur du personnel ;
- **augmenter en 2022 les crédits d'action sociale en développant l'action sociale ministérielle et des prestations via PRÉAU ;**
- **déployer, dès la rentrée scolaire 2021, une offre** répondant aux attentes exprimées (billetterie pour le cinéma et les spectacles, tarification avantageuse pour les plateformes de musique en ligne, les coffrets loisirs, l'équipement sportif, les salles de sport, offre partenaire auprès de résidences de vacances) ;
- **recenser la diversité de l'offre d'action sociale** (interministérielle, ministérielle, académique et locale) aux personnels et faciliter l'information aux personnels ;
- **favoriser sa mise en œuvre au plus près des territoires** en complément du fonctionnement des associations existantes et permettre l'adhésion de ces associations à PRÉAU.



5.5 – CONFORTER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La capacité de l'éducation nationale à garantir la continuité du service public de l'enseignement par une prise en charge pédagogique en cas d'absence de courte durée d'un professeur, prévisible ou non, constitue un enjeu majeur pour les élèves et les familles, notamment dans le cadre du plan pour l'égalité des chances lancé par le président de la République.
- La situation sanitaire a renforcé cette exigence, tout en illustrant la diversité possible des modalités de continuité pédagogique.
- L'amélioration de l'efficacité du remplacement des professeurs absents constitue une priorité.

L'objectif est de réduire le nombre d'heures de classe sans solution de remplacement afin que tout élève bénéficie d'une prise en charge pédagogique dans l'établissement pour la poursuite ou la révision des apprentissages et le développement d'autres compétences considérées comme indispensables.

L'enjeu principal est la prise en charge des absences de courte durée, au travers de solutions permettant d'assurer effectivement cet accueil :

- recourir à des dispositifs de **cours en ligne** et à des dispositifs de **travail en autonomie anticipés et encadrés** sous la surveillance d'un AED formé. Pour l'accompagnement de ces dispositifs, les AED pourront percevoir des heures supplémentaires ;
- optimiser les organisations actuelles de remplacement en s'appuyant sur des solutions numériques permettant de fluidifier la gestion du remplacement.

Aménagement du territoire scolaire : le bon exemple cantalien

L'acquis majeur de la convention pour un aménagement du territoire scolaire cantalien est d'avoir permis d'établir les bases d'une nouvelle logique de l'aménagement scolaire des zones rurales fragiles, et ce, dans un climat de sérénité et de confiance. La plus-value de cette vision globale est partagée par les élus, les usagers, les services de l'État, les acteurs économiques et associatifs. L'école est désormais envisagée comme étant celle du territoire et non plus celle de la commune.

Chaque signataire (AMF15, conseil départemental, rectorat, préfecture) s'engage, s'appuyant sur ses compétences propres, à œuvrer pour optimiser l'équilibre entre la cohérence territoriale et la pertinence pédagogique que les objectifs fixés veilleront à garantir ; à savoir :

- redéfinir l'échelle du territoire et penser sa gouvernance ;
- améliorer la communication entre les acteurs d'un même territoire ;
- rendre l'École accessible à tous ;
- poursuivre l'expérimentation de dispositifs d'innovation pédagogique ;
- réfléchir à une possible sectorisation dans le 1^{er} degré et à la gestion des dérogations.

La régulation des actions menées depuis la rentrée 2020 dans le cadre de cet avenant n°2 s'appuie sur des indicateurs d'évaluation et de suivi qui sont à interpréter comme étant le reflet d'une mobilisation et d'un investissement des acteurs pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'École dans ses territoires. Ils traduisent à la fois une volonté collective d'agir et une approche dynamique et sereine des relations interpersonnelles des porteurs des valeurs et enjeux de cet avenant.

Un travail collaboratif a été mené de manière à rédiger un « modèle » de convention que les maires des communes concernées par une restructuration de leurs écoles en **réseau d'écoles de territoire (RET)** pourront utiliser, se substituant, à terme, aux conventions des RPI devenues obsolètes ou caduques. Plusieurs réflexions sont en cours pour construire ces RET, fédérant ainsi les territoires concernés dans leurs dimensions scolaires, périscolaires, géographiques, démographiques, climatiques, tout en tenant compte des mobilités et des flux de population, des ressources, de la culture locale...

De plus, des **appels à manifestation d'intérêt (AMI)** ont été lancés, selon un cahier des charges défini par le comité de pilotage de la convention, et une dizaine de territoires y ont répondu (dont la ville d'Aurillac) de manière à élaborer un projet commun pour une « école de qualité accessible à tous ». Cette dynamique enclenchée va se poursuivre dans les années à venir ; les AMI ayant pour objectifs de faire émerger des propositions innovantes et concrètes sur l'évolution du tissu scolaire.

Ce schéma d'aménagement du territoire scolaire cantalien se traduit par des **actions innovantes** telles que la réflexion sur la gouvernance de l'école de territoire au travers de la création de RET et dans le cadre des AMI, la co-construction de projets éducatifs en prenant notamment appui sur le SDJES, la mise en place de partenariats (dans les domaines des arts, de la culture, des sports ou de l'entreprise). De même, le lien avec les structures d'accompagnement de la petite enfance se renforce par la poursuite des dispositifs ou ateliers passerelle, l'« école de l'innovation pédagogique » accroît son attractivité à l'échelle départementale, le numérique éducatif rural accompagne le développement du service public d'éducation sur des territoires apprenants, les sectorisations du premier et du second degrés vont se réaliser en cohérence avec le cycle 3.

Ce schéma permet de faire de l'école « un service public global » ouvert à tous réunissant temps scolaire et temps périscolaire dans un même projet éducatif.



5.6 – RAPPROCHER L'INSTITUTION DE SES PERSONNELS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Depuis plusieurs années, l'académie développe de nouvelles actions collectives et individualisées d'accompagnement de ses personnels.

Le dispositif de RH de proximité mis en place en septembre 2019 a permis de mieux prendre en compte les besoins des personnels dans un souci constant d'amélioration de l'information, de l'orientation et de l'écoute.

La feuille de route RH académique, à travers ses 3 axes structurants et son plan d'actions opérationnelles au plus près du terrain, répond aux engagements du Grenelle de l'éducation en transformant en profondeur la gestion des ressources humaines pour répondre aux attentes des personnels en matière de mobilité, de transformation numérique et de relation personnalisée.

— DÉPLOIEMENT D'UNE GRH DE PROXIMITÉ

Le dispositif de GRH de proximité maille la totalité des territoires de l'académie avec 14 points d'accueil assurés chaque mardi par cinq conseillers ressources humaines de proximité formés à l'écoute active et à l'accompagnement des personnels en terme d'évolution professionnelle, de mobilité et de soutien de personnel en difficulté dans l'exercice de leur métier. Ils peuvent également intervenir en soutien dans les situations conflictuelles. Son animation s'appuie sur l'utilisation d'une plateforme numérique, Proxi-Rh, outil d'intermédiation entre les personnels et les conseillers RH de proximité facilitant la prise de contact. En 2020-2021, les 5 conseillers RH de proximité de l'académie ont été sollicités par 336 personnels. Le suivi de ces demandes s'inscrit dans la durée afin de mettre en œuvre un travail de mise en réseau efficace avec l'ensemble des acteurs RH concernés par la problématique présentée en accord avec le demandeur dans le cadre du respect de la confidentialité des échanges. Un retour sur les démarches entreprises est également effectué.

— DÉVELOPPEMENT D'UNE CELLULE D'ÉCOUTE ET DE SIGNALLEMENT

Ce service est complété depuis le mois de mai 2021 par le dispositif académique d'écoute, de signalement et de traitement des actes de discrimination, violence, harcèlement et agissements sexistes dont un personnel peut être victime ou témoin. Si ce dispositif répond à une obligation réglementaire en lien avec la loi n°2019-

828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, ce dernier s'inscrit plus largement dans la politique de labellisation AFNOR « égalité » et « diversité » pilotée par la direction générale des ressources humaines (DGRH) qui sera déclinée au niveau académique.

13 écoutants volontaires ont été formés dont notamment les conseillers RH de proximité. L'ensemble des personnels de l'académie : enseignants, titulaires ou contractuels, toute personne travaillant au sein de l'académie, aux candidats aux fonctions et emplois publics, services civiques, stagiaires et apprentis peuvent contacter le 04 73 99 34 01 tous les mardis de 9h à 13h et tous les mercredis de 13h à 17h. Une adresse mail dédiée a également été créée ecoute-violences-personnel@ac-clermont.fr. A l'issue de l'entretien, un compte-rendu est réalisé. Avec l'accord de l'intéressé, la situation est examinée par une commission pluridisciplinaire qui est force de propositions auprès de la direction des ressources humaines. Ce dispositif est animé par la chargée de mission « qualité de vie au travail » qui est également référente académique égalité, diversité. Ce dispositif, en cours de déploiement, doit concourir à l'amélioration de l'ensemble des procédures de gestion des ressources humaines, réaffirmant ainsi la volonté d'une politique inclusive respectueuse de l'égalité de traitement et de la diversité.

— MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE ACADÉMIQUE POUR LES RESSOURCES HUMAINES

La feuille de route académique présentée au comité technique académique du 23 février 2021 et adressée à tous les personnels le 27 mai 2021, vise par son plan d'actions à rapprocher l'institution de l'ensemble de tous ses personnels en favorisant leur épanouissement professionnel tout en concourant à l'amélioration de leur qualité de vie au travail au travers de ses 3 axes dans une logique de services collectifs et individuels.

Axe 1 - Personnaliser la relation aux agents et mieux les accompagner

Parmi les actions à venir, il est à noter le renforcement du dispositif des conseillers RH de proximité avec notamment de nouveaux recrutements profilés pour accompagner les chefs d'établissement dans le volet managérial de leurs missions. Une attention toute particulière sera portée à la poursuite de l'amélioration de la gestion qualitative des AESH avec une organisation académique repensée à cet effet dans le cadre de la généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisé. Enfin, la digitalisation des process RH se poursuivra notamment *via* la plateforme Valère qui a permis, cette année, de simplifier les échanges avec les personnels dans le cadre du mouvement intra académique des enseignants du 2^d degré, des CPE et des psychologues de l'Éducation nationale (inscription aux réunions d'informations organisées sous forme de visio-conférences interactives, dépôt des confirmations de demande de mutation et des pièces permettant de justifier les bonifications, demandes de modification de barème et dépôt des recours). L'espace Valère a également été utilisé par les stagiaires pour le dépôt des pièces nécessaires à leur prise en charge administrative et financière afin de simplifier et de sécuriser les procédures.

Axe 2 - Favoriser les mobilités et l'attractivité du métier d'enseignant

Afin de fluidifier les parcours professionnels, les dispositifs facilitant la mobilité inter-fonction publique « Découvrir le métier de l'autre » et « Découvrir une autre fonction publique » seront développés en proposant une immersion professionnelle dans une autre administration ou fonction publique. Par ailleurs, le partenariat de mise en œuvre d'une politique RH inclusive, animé par le Handipacte, sera renforcé afin de travailler en réseau pour optimiser les possibilités de reclassement des personnels en situation de handicap.

Axe 3 - Améliorer le bien-être et protéger les personnels

Le partenariat avec la MGEN et le réseau PAS sera bien évidemment reconduit et le dispositif « maintien dans l'emploi et gestion de fin de carrière » sera relancé. Cette année, les espaces d'accueil et d'écoute ont fonctionné de manière importante avec une augmentation de plus de 20% des rendez-vous sur les 7 points d'accueil de l'académie.

Le développement du télétravail sera poursuivi et un travail d'élaboration d'une charte de la déconnexion et des bonnes pratiques numériques sera réalisé.

Enfin, l'académie a procédé au recrutement d'un psychologue du travail pour accompagner les équipes et mener des actions individuelles.



5.7 – POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La loi du 26 juillet 2019 Pour une École de la confiance a créé les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) et renouvelé la formation initiale des futurs professeurs et CPE.
- Le temps de formation consacré aux savoirs fondamentaux de la discipline est désormais clairement défini : au moins 55 % pour le 1^{er} degré, au moins 45 % pour le 2^d degré.
- La première session des nouveaux concours de recrutement des professeurs, désormais en fin de master, aura lieu en 2022.
- La formation continue des personnels est encadrée par un schéma directeur pluriannuel (2019-2021), levier majeur de la valorisation des ressources humaines du ministère.

La baisse ces dernières années du nombre d'inscrits aux concours enseignants a mis l'accent sur la perte d'attractivité de la rémunération à l'entrée dans le métier de professeur. La revalorisation de ces rémunérations en début de carrière ainsi que l'amélioration des déroulements de carrière sont une priorité pour le ministère : des concertations avec les partenaires sociaux vont reprendre sur ces sujets à partir de septembre.

— DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER GRÂCE À LA PRÉPROFESSIONNALISATION

La loi Pour une École de la confiance a instauré un dispositif de préprofessionnalisation pour développer l'attractivité du métier de professeur.

L'académie de Clermont-Ferrand entre dans sa 3^e année de mise en place de ce dispositif ouvert aux étudiants de mathématiques souhaitant devenir professeur.

Il leur permet, grâce à un contrat de préprofessionnalisation de 8h, de **travailler au contact des élèves avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires dès la deuxième année de licence.**

Grâce à l'implication des établissements scolaires et au partenariat entre l'université Clermont Auvergne et l'académie, c'est maintenant **près de 50 étudiants qui bénéficient de ce contrat de préprofessionnalisation.**

— PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES

Pour le premier degré, un dispositif de préprofessionnalisation identique est proposé dans certaines académies de France. Il peut être amené à s'articuler **avec un nouveau parcours qui fera son apparition à la rentrée 2022 sur l'académie de Clermont-Ferrand**. Il s'agit du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE).

Ce dispositif permet aux étudiants qui se destinaient au professorat des écoles d'**être préparés dès la licence à la polyvalence**.

Inscrits à l'université dans une licence classique déterminée, support de ce parcours, les étudiants sont amenés à suivre, à la manière d'une classe préparatoire, pour partie des enseignements dans un lycée et pour l'autre partie les cours de licence à l'université.

La part réservée à l'université augmente au fil des années. De plus, des stages d'observation puis de pratique en milieu scolaire et à l'étranger sont intégrés à ce cursus.

Un PPPE est destiné à s'ouvrir à la rentrée 2022 dans l'Allier, prenant appui sur une licence de Sciences de l'Éducation portée par l'Inspé au sein de l'Université Clermont Auvergne et associant un lycée.

• **Tout savoir sur la réforme de la formation initiale des professeurs et des CPE en Inspé :**

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157781/reforme-de-la-formation-initiale-des-professeurs-et-des-conseillers-principaux-d-education-en-inspe.html>

— FORMATION CONTINUE

L'académie poursuit la double ambition d'accompagner le développement professionnel de tous les personnels à la fois sur les thématiques que notre institution estime incontournables, sur les besoins issus des spécificités du terrain et sur les projets individuels d'évolution.

Suite aux assises de la formation et aux enquêtes nationales ou internationales, les nouvelles modalités de formation prennent notamment en compte le **souhait des personnels de pouvoir travailler en proximité**, sur un temps plus long et sous forme de collectifs apprenants à la manière des communautés d'apprentissage professionnelles d'inspiration québécoise.

Ainsi, dans le suivi de la priorité donnée aux fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) dans le premier degré, un plan pluriannuel permet désormais à chaque professeur des écoles de vivre une formation sur le mode de la « constellation » (petit groupe de 6 à 8 enseignants) accompagnée par un formateur pendant une année pour étudier un sujet d'enseignement répondant à son besoin en Mathématiques et pendant une autre année en Français. Cette **formation collective et collaborative** prend appui sur des temps de conception, mise en œuvre et étude critique de pratiques professionnelles selon le principe des *lesson studies* (*étude de leçons*).

Pendant les années au cours desquelles il ne sera pas concerné par cette modalité, chaque professeur bénéficie tout de même d'**au moins 18h de formation qui sont au deux tiers consacrées aux Mathématiques et au Français**.

Notre académie a développé la particularité de tisser des liens forts entre le premier et le second degré sur ces formations, spécifiquement en Mathématiques.

La formation continue a pour ambition de permettre aux enseignants de monter en compétences non seulement dans l'enseignement des disciplines comme le Français et les Mathématiques mais également pour ce qui concerne les autres disciplines. Des focus seront faits cette année sur la transmission et l'ambition de **faire vivre les valeurs de la République**, la capacité à répondre aux besoins de **l'école inclusive** et la **prise en compte de la difficulté scolaire**.

Savoir enseigner le numérique et avec le numérique sont également des aspects incontournables de la formation. De manière régulière, de **solides collaborations avec l'université** (Inspé), des laboratoires de recherche locaux (Acté, Lapsco...) et des partenaires habituels de notre institution (Canopé) permettent d'enrichir encore l'offre de formation de l'académie.



5.8 – STRUCTURER UN GRAND MINISTÈRE ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORT

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Le Gouvernement a transformé l'organisation de l'État pour répondre au besoin de proximité exprimé par les Français et **mettre en œuvre les politiques prioritaires au plus près des territoires.**

Depuis le **1^{er} janvier 2021**, les agents des missions jeunesse et sports ont été intégrés dans le périmètre du ministère :

- **1 délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** (Drajes) créée au sein du rectorat de région académique ;
- **4 services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)** positionnés dans les directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Dans le département du Cantal, le SDJES est composé de neuf agents. Le rattachement hiérarchique du SDJES à l'IA DASEN s'est mis en œuvre de manière progressive et dans des conditions d'intégration des personnels apaisées. Son hébergement au sein de la cité administrative, dans les locaux de la DSDEN, prévu en septembre 2022, accentuera encore le sentiment d'appartenance du service à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Des réunions hebdomadaires entre l'IA-DASEN et le chef du service permettent de coordonner le pilotage du SDJES et d'assurer le lien hiérarchique. De plus, le chef de service participe aux réunions de direction de la DSDEN ainsi qu'aux conseils des inspectrices et inspecteur de l'éducation nationale dans un objectif de partage de l'information et de fluidité des échanges.

La dimension interministérielle des actions du SDJES ainsi que l'approche partenariale des équipes jeunesse et sport vient enrichir les services de la DSDEN en préservant leurs spécificités mais aussi en poursuivant le travail commun qui avait débuté bien avant le processus d'intégration.

Dans l'Allier, le transfert des 9 agents a été facilité par la proximité des deux directions, situées géographiquement dans le même parc administratif. La mise en place du SNU sur le territoire a illustré la parfaite collaboration Préfecture-DSDEN : le comité de pilotage départemental, coprésidé par le préfet de département et l'IA-DASEN, a coordonné l'ensemble des acteurs des services de l'État et des partenaires associés mobilisés ; au niveau infra, sous l'autorité de l'IA-DASEN, c'est l'Inspecteur Jeunesse et Sport, désigné chef de projet, qui a mis en œuvre toute la préparation et l'organisation nécessaires à cet événement phare de

l'engagement des jeunes, à partir du cahier des charges national. La qualité de réalisation du projet, la précision du dialogue avec les partenaires, tout comme la pleine atteinte des objectifs en terme de volume d'inscrits parmi les jeunes du département, témoignent d'un degré de réussite de la naissance du SDJES au sein de la DSDEN de l'Allier, dans le cadre de cet enjeu fort que constitue la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Dans la Haute-Loire, l'accompagnement fort du rectorat (travaux d'aménagement de bureaux, nouveaux mobiliers, nouveau matériel informatique, formation des équipes JES aux logiciels EN, etc) a montré la volonté de réussir cette intégration.



5.9 – GUIDER L'ACTION DU MINISTÈRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Depuis la rentrée 2017, le ministère s'est doté de conseils d'experts et de personnalités qualifiées pour renforcer le fondement de son action.

- Janvier 2018 : installation du Conseil des sages de la laïcité.
- Janvier 2018 : installation du Conseil scientifique de l'Éducation nationale.
- Juillet 2019 : création du Conseil d'évaluation de l'École.
- Septembre 2019 : création de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

— LE CONSEIL D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

L'évaluation des établissements scolaires est une démarche pilotée par le Conseil d'évaluation de l'École depuis 2020, conformément à la loi pour une École de la confiance. Elle vise les progrès de tous les élèves, à travers l'amélioration de l'enseignement, des parcours éducatifs et de la vie dans l'établissement, en réponse aux besoins des différents publics.

Dans le respect du cadre méthodologique, des principes et des outils nationaux, elle se déroule **tous les cinq ans en deux phases** :

- une auto-évaluation impliquant la communauté scolaire ;
- suivie d'une évaluation externe destinée à apporter un regard indépendant.

Ce processus collaboratif débouche sur un **rapport d'évaluation mettant en évidence à la fois les points forts de l'établissement et les axes d'évolution** et de développement professionnel pour les cinq prochaines années.

Dans l'académie, en 2020-2021, 41 établissements publics ont été évalués (34 collèges, 4 lycées professionnels, 1 lycée polyvalent et une cité scolaire comprenant un collège et un lycée général) et ont mobilisé **près de 80 évaluateurs externes préalablement formés**.

La dynamique engagée, constructive et appréciée par les acteurs, se poursuivra. **En 2021-2022 seront évalués plus de 70 établissements publics et privés sous contrat**, selon le même processus en deux temps. Comme l'année passée, une formation à l'auto-évaluation sera proposée aux chefs d'établissements concernés, tandis que les nouveaux personnels évaluateurs seront formés à l'évaluation externe.

Les écoles entrent dans ce processus à la rentrée 2021 avec un protocole semblable prenant appui sur une auto-évaluation étayée dans un second temps par une évaluation externe qui donne lieu à un rapport. Cette démarche, qui croise les regards des acteurs de l'école et d'autres représentants de l'institution, permet d'identifier les points forts, les axes de progrès et d'aboutir ensemble à définir des perspectives de travail sur les cinq années qui suivent, traduites au sein du projet d'école.

Une première phase d'expérimentation sera conduite en début d'année, dont le retour d'expérience sera analysé pour contribuer à nourrir la réflexion du CEE qui prendra début 2022 les orientations définitives. Les évaluations se poursuivront alors selon ce protocole définitif avec de nouvelles écoles.

Tout comme pour l'évaluation des collèges et lycées, les évaluateurs externes seront formés pour la conduite de cette démarche.

L'académie saura prendre appui sur l'expérience acquise lors de l'évaluation des établissements du second degré, le pilotage de ces deux volets étant assumé partiellement par des acteurs communs et une partie des évaluateurs externes étant appelée à œuvrer sur les deux types de structures.

— LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (CSEN)

Le conseil scientifique de l'Éducation nationale propose, à travers les productions de ses différents groupes thématiques, de nombreuses pistes de travail auxquelles l'académie est attentive :

- le document Eval'aide, destiné à soutenir les enseignants dans leur exploitation des évaluations nationales en CP et CE1 ;
- un guide d'aide au choix des manuels d'apprentissage de la lecture ;
- des ressources pour la formation, notamment dans le domaine de l'éducation de l'esprit critique.

L'importance pour les enseignants d'entrer dans une démarche qui leur permettrait de **mesurer de manière plus scientifique l'impact de leurs pratiques** est avérée. Le CSEN travaille à apporter son aide dans ce domaine par les apports sur la recherche translationnelle.

L'académie de Clermont-Ferrand travaille avec le CSEN et est engagée pour la 3^e année dans la Fabrique des ateliers académiques du conseil scientifique sur trois secteurs :

- la métacognition-confiance en soi ;
- l'intelligence artificielle ;
- l'inclusion.

Des équipes d'établissements travaillent ainsi en lien avec des enseignants chercheurs nationaux et locaux du Lapsco (laboratoire de psychologie sociale et cognitive), **du laboratoire Acté** (activité connaissance transmission éducation) **et du Limos** (laboratoire d'informatique, de modélisation et d'optimisation des systèmes). Les enseignants bénéficient d'un accompagnement régulier organisé conjointement par la délégation académique à la pédagogie et la cellule académique recherche, développement, innovation et expérimentation.

Un établissement de l'académie s'est par ailleurs fortement distingué l'année précédente notamment par le premier prix national chercheurs en actes dans la catégorie métacognition.

Un conseil académique scientifique et d'orientation a été mis en place en octobre 2019 et contribue à éclairer et structurer les partenariats recherche-terrain. Dans cette même dynamique, l'académie est attentive aux ressources et orientations du **conseil supérieur des programmes (CSP)**.

L'académie est par ailleurs accompagnée de manière régulière par l'inspection générale sur différentes thématiques. L'évaluation des unités éducatives en est une.

ANNEXES

Les prévisions d'effectifs élèves



Académie, 1^{er} et 2nd degrés

Public et privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	40 794	40 661	-133	-0,3%
Enseignement élémentaire et spécial	73 702	72 497	-1 205	-1,6%
Total 1^{er} degré	114 496	113 158	-1 338	-1,2%
1 ^{er} cycle	58 350	58 041	-309	-0,5%
SEGPA	1 637	1 640	3	0,2%
2 nd cycle PRO	12 182	12 166	-16	-0,1%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	34 278	34 728	450	1,3%
dont 2 nd cycle GT	27 689	28 114	425	1,5%
dont post-bac	6 589	6 614	25	0,4%
EREA	272	272	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	1 168	1 188	20	1,7%
Total 2nd degré	107 887	108 035	148	0,1%
Total général	222 383	221 193	-1 190	-0,5%

Public

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	34 708	34 683	-25	-0,1%
Enseignement élémentaire et spécial	62 119	61 082	-1 037	-1,7%
Total 1^{er} degré	96 827	95 765	-1 062	-1,1%
1 ^{er} cycle	45 576	45 205	-371	-0,8%
SEGPA	1 539	1 540	1	0,1%
2 nd cycle PRO	9 721	9 725	4	0,0%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	26 781	27 135	354	1,3%
dont 2 nd cycle GT	21 891	22 257	366	1,7%
dont post-bac	4 890	4 878	-12	-0,2%
EREA	272	272	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	1 046	1 074	28	2,7%
Total 2nd degré	84 935	84 951	16	0,0%
Total général	181 762	180 716	-1 046	-0,6%

Privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	6 086	5 978	-108	-1,8%
Enseignement élémentaire et spécial	11 583	11 415	-168	-1,5%
Total 1^{er} degré	17 669	17 393	-276	-1,6%
1 ^{er} cycle	12 774	12 836	62	0,5%
SEGPA	98	100	2	2,0%
2 nd cycle PRO	2 461	2 441	-20	-0,8%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	7 497	7 593	96	1,3%
dont 2 nd cycle GT	5 798	5 857	59	1,0%
dont post-bac	1 699	1 736	37	2,2%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	122	114	-8	-6,6%
Total 2nd degré	22 952	23 084	132	0,6%
Total général	40 621	40 477	-144	-0,4%

Les prévisions d'effectifs d'élèves du 1^{er} degré recouvrent les secteurs public et privé y compris hors contrat. Pour information, les écoles du secteur privé hors contrat de l'académie représentent 442 élèves (soit 0,39%) à la rentrée 2020.

Les prévisions d'effectifs d'élèves du 2nd degré recouvrent les secteurs public et privé sous contrat. Pour information, le secteur privé hors contrat de l'académie représente 501 élèves (soit 0,46%) à la rentrée 2020.



Allier, 1^{er} et 2nd degrés

Public et privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	9 465	9 262	-203	-2,1%
Enseignement élémentaire et spécial	17 490	16 995	-495	-2,8%
Total 1^{er} degré	26 955	26 257	-698	-2,6%
1 ^{er} cycle	13 478	13 381	-97	-0,7%
SEGPA	510	510	0	0,0%
2 nd cycle PRO	3 330	3 332	2	0,1%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	7 794	7 931	137	1,8%
dont 2 nd cycle GT	6 327	6 436	109	1,7%
dont post-bac	1 467	1 495	28	1,9%
EREA	0	0	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	311	346	35	11,3%
Total 2nd degré	25 423	25 500	77	0,3%
Total général	52 378	51 757	-621	-1,2%

Public

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	8 683	8 494	-189	-2,2%
Enseignement élémentaire et spécial	15 761	15 288	-473	-3,0%
Total 1^{er} degré	24 444	23 782	-662	-2,7%
1 ^{er} cycle	11 873	11 728	-145	-1,2%
SEGPA	510	510	0	0,0%
2 nd cycle PRO	2 824	2 814	-10	-0,4%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	6 922	7 015	93	1,3%
dont 2 nd cycle GT	5 714	5 771	57	1,0%
dont post-bac	1 208	1 244	36	3,0%
EREA	0	0	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	311	346	35	11,3%
Total 2nd degré	22 440	22 413	-27	-0,1%
Total général	46 884	46 195	-689	-1,5%

Privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	782	768	-14	-1,8%
Enseignement élémentaire et spécial	1 729	1 707	-22	-1,3%
Total 1^{er} degré	2 511	2 475	-36	-1,4%
1 ^{er} cycle	1 605	1 653	48	3,0%
SEGPA	0	0	0	0,0%
2 nd cycle PRO	506	518	12	2,4%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	872	916	44	5,0%
dont 2 nd cycle GT	613	665	52	8,5%
dont post-bac	259	251	-8	-3,1%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	0	0	0	0,0%
Total 2nd degré	2 983	3 087	104	3,5%
Total général	5 494	5 562	68	1,2%



Cantal, 1^{er} et 2nd degrés

Public et privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	3 497	3 509	12	0,3%
Enseignement élémentaire et spécial	6 688	6 589	-99	-1,5%
Total 1^{er} degré	10 185	10 098	-87	-0,9%
1 ^{er} cycle	5 493	5 415	-78	-1,4%
SEGPA	144	130	-14	-9,7%
2 nd cycle PRO	1 090	1 061	-29	-2,7%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	2 759	2 716	-43	-1,6%
dont 2 nd cycle GT	2 371	2 310	-61	-2,6%
dont post-bac	388	406	18	4,6%
EREA	90	90	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	100	96	-4	-4,0%
Total 2nd degré	9 676	9 508	-168	-1,7%
Total général	19 861	19 606	-255	-1,3%

Public

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	3 103	3 111	8	0,3%
Enseignement élémentaire et spécial	5 849	5 780	-69	-1,2%
Total 1^{er} degré	8 952	8 891	-61	-0,7%
1 ^{er} cycle	4 735	4 678	-57	-1,2%
SEGPA	144	130	-14	-9,7%
2 nd cycle PRO	861	846	-15	-1,7%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	2 308	2 278	-30	-1,3%
dont 2 nd cycle GT	2 106	2 065	-41	-1,9%
dont post-bac	202	213	11	5,4%
EREA	90	90	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	96	92	-4	-4,2%
Total 2nd degré	8 234	8 114	-120	-1,5%
Total général	17 186	17 005	-181	-1,1%

Privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	394	398	4	1,0%
Enseignement élémentaire et spécial	839	809	-30	-3,6%
Total 1^{er} degré	1 233	1 207	-26	-2,1%
1 ^{er} cycle	758	737	-21	-2,8%
SEGPA	0	0	0	0,0%
2 nd cycle PRO	229	215	-14	-6,1%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	451	438	-13	-2,9%
dont 2 nd cycle GT	265	245	-20	-7,5%
dont post-bac	186	193	7	3,8%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	4	4	0	0,0%
Total 2nd degré	1 442	1 394	-48	-3,3%
Total général	2 675	2 601	-74	-2,8%



Haute-Loire, 1^{er} et 2nd degrés

Public et privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	7 557	7 484	-73	-1,0%
Enseignement élémentaire et spécial	12 683	12 644	-39	-0,3%
Total 1^{er} degré	20 240	20 128	-112	-0,6%
1 ^{er} cycle	10 636	10 367	-269	-2,5%
SEGPA	264	270	6	2,3%
2 nd cycle PRO	1 610	1 580	-30	-1,9%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	5 946	6 007	61	1,0%
dont 2 nd cycle GT	5 173	5 184	11	0,2%
dont post-bac	773	823	50	6,5%
EREA	82	82	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	203	207	4	2,0%
Total 2nd degré	18 741	18 513	-228	-1,2%
Total général	38 981	38 641	-340	-0,9%

Public

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	5 077	5 085	8	0,2%
Enseignement élémentaire et spécial	8 500	8 462	-38	-0,4%
Total 1^{er} degré	13 577	13 547	-30	-0,2%
1 ^{er} cycle	6 034	5 875	-159	-2,6%
SEGPA	166	170	4	2,4%
2 nd cycle PRO	803	779	-24	-3,0%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	3 549	3 612	63	1,8%
dont 2 nd cycle GT	3 217	3 267	50	1,6%
dont post-bac	332	345	13	3,9%
EREA	82	82	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	147	158	11	7,5%
Total 2nd degré	10 781	10 676	-105	-1,0%
Total général	24 358	24 223	-135	-0,6%

Privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	2 480	2 399	-81	-3,3%
Enseignement élémentaire et spécial	4 183	4 182	-1	0,0%
Total 1^{er} degré	6 663	6 581	-82	-1,2%
1 ^{er} cycle	4 602	4 492	-110	-2,4%
SEGPA	98	100	2	2,0%
2 nd cycle PRO	807	801	-6	-0,7%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	2 397	2 395	-2	-0,1%
dont 2 nd cycle GT	1 956	1 917	-39	-2,0%
dont post-bac	441	478	37	8,4%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	56	49	-7	-12,5%
Total 2nd degré	7 960	7 837	-123	-1,5%
Total général	14 623	14 418	-205	-1,4%



Puy-de-Dôme, 1^{er} et 2nd degrés

Public et privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	20 275	20 406	131	0,6%
Enseignement élémentaire et spécial	36 841	36 269	-572	-1,6%
Total 1^{er} degré	57 116	56 675	-441	-0,8%
1 ^{er} cycle	28 743	28 878	135	0,5%
SEGPA	719	730	11	1,5%
2 nd cycle PRO	6 152	6 193	41	0,7%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	17 779	18 074	295	1,7%
dont 2 nd cycle GT	13 818	14 184	366	2,6%
dont post-bac	3 961	3 890	-71	-1,8%
EREA	100	100	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	554	539	-15	-2,7%
Total 2nd degré	54 047	54 514	467	0,9%
Total général	111 163	111 189	26	0,0%

Public

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	17 845	17 993	148	0,8%
Enseignement élémentaire et spécial	32 009	31 552	-457	-1,4%
Total 1^{er} degré	49 854	49 545	-309	-0,6%
1 ^{er} cycle	22 934	22 924	-10	0,0%
SEGPA	719	730	11	1,5%
2 nd cycle PRO	5 233	5 286	53	1,0%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	14 002	14 230	228	1,6%
dont 2 nd cycle GT	10 854	11 154	300	2,8%
dont post-bac	3 148	3 076	-72	-2,3%
EREA	100	100	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	492	478	-14	-2,8%
Total 2nd degré	43 480	43 748	268	0,6%
Total général	93 334	93 293	-41	0,0%

Privé

	Constat 2020-2021	Prévision 2021-2022	Variation	%
Enseignement préélémentaire	2 430	2 413	-17	-0,7%
Enseignement élémentaire et spécial	4 832	4 717	-115	-2,4%
Total 1^{er} degré	7 262	7 130	-132	-1,8%
1 ^{er} cycle	5 809	5 954	145	2,5%
SEGPA	0	0	0	0,0%
2 nd cycle PRO	919	907	-12	-1,3%
2 nd cycle GT (y compris post-bac)	3 777	3 844	67	1,8%
dont 2 nd cycle GT	2 964	3 030	66	2,2%
dont post-bac	813	814	1	0,1%
ULIS, 1 ^{er} et 2 nd cycles	62	61	-1	-1,6%
Total 2nd degré	10 567	10 766	199	1,9%
Total général	17 829	17 896	67	0,4%

Les ouvertures de nouvelles formations

Chaque formation ouverte sous statut scolaire a vocation à accueillir aussi des apprentis.

Public :

- bac pro Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale (formation en mixité de public) : lycée Emmanuel Chabrier d'Yssingaux ;
- section d'enseignement professionnel FCIL intervention sur les véhicules d'époque (formation en mixité de public) du lycée Albert Einstein de Montluçon;
- CAP équipier polyvalent du commerce (formation initiale) : lycée professionnel Albert Londres de Cusset.

Apprentissage avec le CFAéna :

- licence professionnelle Génie-Civil « Management de projets et de travaux » au lycée Pierre-Joël Bonté de Riom, en partenariat avec le CNAM.

Privé :

- bac pro plastiques et composites (formation en mixité de parcours) : lycée professionnel Notre-Dame du Château de Monistrol-sur-Loire ;
- BTS banque conseiller clientèle (formation initiale) : ES Vichy.



ac-clermont.fr
#rentree2021



Contact presse
04 73 99 33 00
ce.comm@ac-clermont.fr